

CEE-ONU
Commission économique pour l'Europe
des Nations Unies

Comité des Forêts et de l'Industrie Forestière
79^{ème} SESSION
COFFI, Rome, 22-25 Novembre 2021

LE MARCHÉ DU BOIS EN
FRANCE

SITUATION ACTUELLE ET
PERSPECTIVES À COURT TERME

Janvier 2022
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Service du Développement des Filières et de l'Emploi
Sous-direction des filières Forêt-bois, Cheval et Bioéconomie
Bureau des Entreprises Forestières et des Industries du Bois

Table des matières

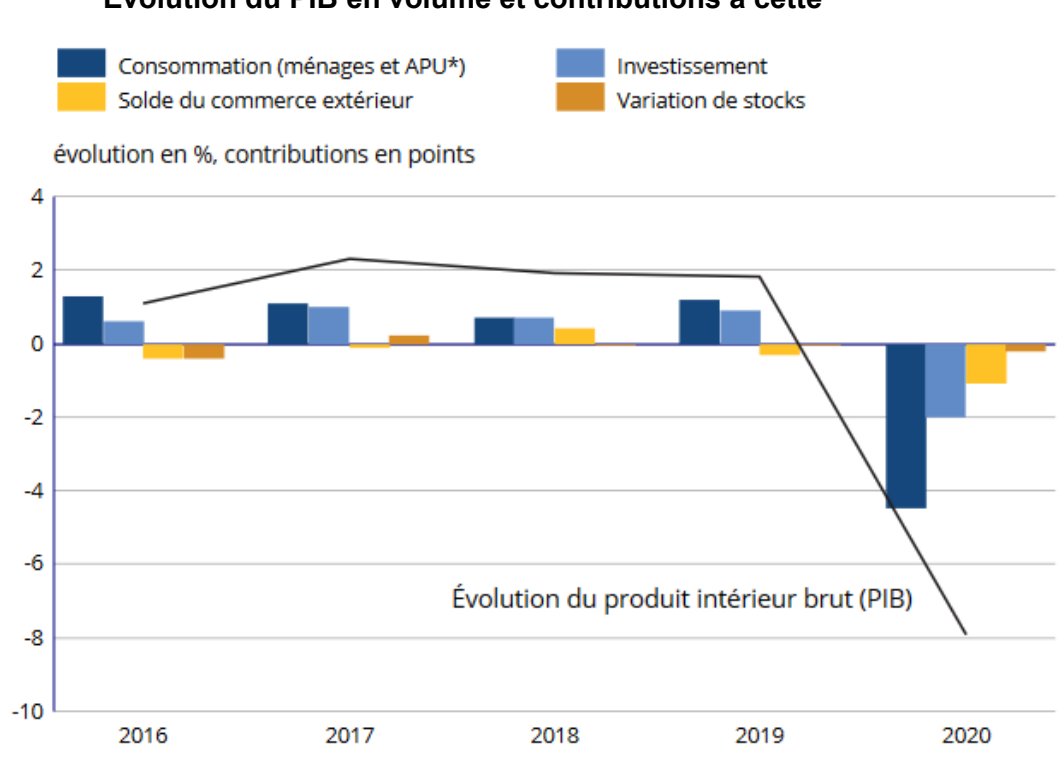
1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois	3
2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois .	5
3. Les déterminants des marchés des produits forestiers	12
4. Evolution des marchés des produits forestiers	17
A. Matière première bois	17
B. Bois énergie	21
C. Produits forestiers certifiés	27
D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois	29
E. Sciages résineux	30
F. Sciages feuillus	32
G. Panneaux dérivés du bois	34
H. Pâte à papier et papiers cartons	35
I. Produits innovants à base de bois	36
J. Construction et habitat	37
5. Tableaux	39

1. Tendances économiques générales ayant un impact sur la filière forêt-bois

- Activité économique et Produit Intérieur Brut (PIB)

En 2020, l'activité affiche un recul historique en France : le produit intérieur brut (PIB) en euros constants diminue de 7,9 %, après + 1,8 % en 2019 et + 1,9 % en 2018. Ce recul est très largement lié à la crise sanitaire liée à la Covid-19 : l'économie a été fortement perturbée par l'épidémie, tandis que les mesures visant à limiter sa propagation (confinements, couvre-feux, fermetures de commerces, etc.), prises à la fois en France et dans de nombreux pays étrangers, ont à leur tour ralenti l'activité. La baisse mesurée cette année est ainsi la plus importante dans l'histoire des comptes nationaux français, établis depuis 1949.

Évolution du PIB en volume et contributions à cette



évolution

* Administrations publiques.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

- Emploi et chômage

Le second chiffre reflétant l'état économique de la France est celui de l'emploi. Fin 2020, 28,2 millions de personnes ont un emploi en France, dont 25,2 millions de salariés. L'emploi salarié a baissé de 296 000 sous l'effet de la crise sanitaire. Les pertes d'emplois dans le privé sont de bien moindre ampleur que les pertes d'activité : le dispositif d'activité partielle, largement renforcé à compter de mars 2020, a souvent permis aux entreprises de conserver leurs salariés. En corollaire, les heures travaillées par emploi ont fortement reculé.

En 2020, l'emploi à durée limitée et le temps partiel ont reculé, tandis que la qualification des emplois a continué d'augmenter. Cela traduit surtout le fait que les emplois les plus précaires et les moins qualifiés ont davantage pâti de la crise que les autres, et non une amélioration structurelle

de la qualité de l'emploi.

En 2020, les démarches de recherche d'emploi ont été limitées par les restrictions de certaines activités, si bien que le chômage au sens du BIT a reculé et le halo autour du chômage a bondi. Au total, en cumulant chômage et halo, la part des personnes de 15 à 64 ans, sans emploi et souhaitant travailler, a augmenté de 0,4 point parmi les 1 ans pour atteindre 10,3 %.

Conséquence du recul simultané de l'emploi et du chômage, et du fait que les personnes dans le halo sont comptabilisées comme inactives, le taux d'activité a chuté de 0,7 point par rapport à 2019. Le taux d'activité des 15-49 ans a même baissé de 1,0 point, quand celui des 50-64 ans a résisté.

- Situation des ménages

En 2020, le revenu disponible brut (RDB) des ménages résiste, en progression de 1,0 % après + 3,4 % l'année précédente. Dans le même temps, le prix de la dépense de consommation finale ralentit (+ 0,6 %, après + 0,8 % en 2019), du fait principalement de la baisse des prix énergétiques (- 4,2 %, après + 1,7 %). Ainsi, malgré le fort ralentissement de l'activité, le pouvoir d'achat du revenu disponible continue d'augmenter : + 0,4 %, après + 2,6 % en 2019. Cette progression inclut l'effet de la croissance de la population ; une fois ramené au niveau individuel et compte tenu de l'évolution de la taille des ménages, le pouvoir d'achat (par unité de consommation) est stable en moyenne : 0,0 %, après + 2,0 % en 2019.

En 2020, toutes les composantes du RDB des ménages sont fortement affectées par la crise sanitaire. Les revenus d'activité baissent nettement et contribuent ainsi négativement au RDB (- 2,4 points), de même que les revenus du patrimoine (- 0,6 point). À l'inverse, les prestations sociales en espèces (chômage, retraites, etc.) le soutiennent fortement (+ 3,4 points), de même que la baisse des impôts directs, mais plus modérément (+ 0,6 point).

- Échanges extérieurs

Les échanges extérieurs ont été très fortement affectés par la crise sanitaire : en volume, les exportations diminuent de 15,8 % et les importations de 11,9 % en 2020. Du côté des biens, les baisses sont massives dans les matériels de transport (- 30,6 % pour les exportations, - 20,7 % pour les importations), en particulier dans l'aéronautique. Elles sont également marquées, mais de moindre ampleur, pour les biens d'équipement (- 12,3 % pour les exportations, - 8,8 % pour les importations). Enfin, les échanges extérieurs d'énergie, notamment de pétrole raffiné, diminuent fortement (- 19,1 % pour les exportations, - 17,2 % pour les importations). Du côté des services, les dépenses des touristes se sont réduites presque de moitié (- 48,8 % pour les exportations, - 46,8 % pour les importations), tandis que le recul est également important en services de transport (- 12,0 % pour les exportations, - 14,6 % pour les importations). Les services aux entreprises diminuent également (- 8,7 % pour les exportations, - 9,5 % pour les importations), tandis que les services financiers sont en hausse (+ 2,4 % pour les exportations, + 6,7 % pour les importations).

Si la baisse des échanges extérieurs est généralisée, des points forts de la France sont particulièrement affectés par la crise sanitaire et contribuent ainsi à creuser le déficit par effet de structure, notamment les autres matériels de transports, dont l'aéronautique, pour 19,3 Md€ et le tourisme pour 8,1 Md€. Le déficit est amplifié par les importations exceptionnelles de masques (notamment chirurgicaux et FFP2), pour environ 5 Md€. À l'inverse, il se réduit nettement pour les biens énergétiques, de 17,7 Md€ en valeur : à la contraction des échanges en volume s'ajoutent les fortes baisses des cours du *brent*. Au total, le déficit du commerce extérieur se creuse : il s'élève à 46,5 Md€ en 2020, après 23,3 Md€ en 2019.

- Finances publiques

En 2020, le déficit public au sens de Maastricht augmente à un niveau historique de 9,2% du produit intérieur brut (PIB), contre 3,1% en 2019 et s'établit à 212 milliards d'euros (+137,3 milliards d'euros par rapport à 2019).

En 2020, les recettes publiques reculent avec la baisse d'activité à -5% par rapport à 2019. Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques augmente de 0,7 point, soit à 44,5 % du PIB, après 44,1 % en 2019.

De nouvelles mesures ont contribué à une hausse des prélèvements obligatoires de 5,1 milliards d'euros. L'extinction du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), après le cumul transitoire du dispositif avec les allègements de cotisations sociales en 2019, explique ce rebond. À l'inverse, d'autres mesures ont contribué à diminuer les prélèvements obligatoires : réforme du barème de l'impôt sur le revenu, poursuite de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et poursuite de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés (IS) de 33 % à 25 %, trois mesures décidées avant le début de la crise sanitaire.

2. Mesures politiques influençant la gestion forestière, le commerce et le marché du bois

Cadrage de la politique nationale :

Deux documents majeurs encadrent la politique nationale concernant la forêt et le bois. Il s'agit du Programme National Forêt-Bois (PNFB) et du Contrat Stratégique de Filière (CSF).

Le premier a été élaboré durant l'année 2015 et a été publié par décret le 8 février 2017. Sa conception a réuni l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels de la filière. Ce programme interministériel fixe quatre objectifs pour la filière : augmenter les prélèvements de bois en France tout en assurant le renouvellement de la forêt ; intégrer pleinement les attentes des citoyens vis-à-vis de la forêt (en termes d'emplois, d'utilisation de bois, d'usage récréatif de la forêt, de biodiversité, ...) ; prendre en compte le changement climatique sur ses deux volets (atténuation et adaptation) ; créer des débouchés aux produits issus des forêts françaises. L'objectif de mobilisation supplémentaire de bois inscrit dans le PNFB est intégralement repris par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), montrant ainsi la cohérence entre les objectifs de la politique nationale forestière et ceux de la politique nationale de transition énergétique.

Après un premier contrat de filière mis en œuvre à partir de fin 2014, un nouveau Contrat Stratégique de Filière Bois a été signé le 16 novembre 2018 pour la période 2018-2022 par les ministres chargés de la forêt, de l'économie et de l'industrie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, par l'Association des régions de France ainsi que par les organisations professionnelles du secteur, de l'amont à l'aval. Trois projets structurants portent sur (i) le renforcement de l'innovation collaborative pour stimuler les offres multi-acteurs sur des thématiques en développement comme l'habitat senior évolutif, l'urbanisme culturel et la mobilité, (ii) la structuration opérationnelle de la filière via des réponses exemplaires et collectives appliquées aux ouvrages olympiques et paralympiques des JO de Paris 2024, (iii) et l'accélération de la transformation des entreprises par l'évolution des compétences et l'accompagnement au développement de leaders industriels structurants.

Lors de la signature de ce Contrat de filière, le gouvernement a présenté un plan d'action

interministériel pour la relance de la filière forêt-bois. Ce plan composé de 18 actions prioritaires, cible trois axes stratégiques :

- mobiliser et renouveler durablement la ressource forestière ;
- développer les marchés finaux, soutenir l'innovation et l'investissement ;
- améliorer la performance environnementale de la filière et son développement dans les territoires.

D'autre part, le gouvernement a souhaité mobiliser le Grand Plan d'Investissement afin de soutenir l'investissement industriel de la 1ère transformation du bois ainsi que l'investissement forestier (renouvellement des peuplements et desserte forestière). De plus, le développement de l'usage du bois dans la construction est prévu dans la loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) publiée le 24 novembre 2018. Enfin, sont étudiées actuellement des actions complémentaires destinées à conforter et accentuer la dynamique collective et interministérielle de développement de ce secteur.

Enfin, le Comité Stratégique de Filière a contribué à la déclinaison pour la filière forêt bois du Pacte productif annoncé par le Président de la République le 25 avril 2019. Le Pacte productif se fixe pour objectif d'atteindre le plein emploi d'ici 2025 par l'augmentation de la production en France et l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, en particulier par la diffusion du numérique et la transition écologique.

Un avenant au contrat stratégique de la filière bois 2018-2022 a été signé en avril 2021, pour l'actualiser avec de nouveaux projets collectifs qui contribueront à structurer la filière en intégrant les objectifs du plan de Relance.

Les mesures du plan de relance

1. Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer – volet « renouvellement forestier »

La mesure « Renouvellement forestier » du plan de relance vise à aider financièrement les propriétaires forestiers, publics et privés, pour reconstituer les peuplements forestiers sinistrés par la sécheresse ou des phénomènes biotiques (insectes, champignons ...), dont les scolytes ; adapter les peuplements forestiers en état de vulnérabilité face au changement climatique ; procéder à la conversion des peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.

Cette mesure, dotée d'une enveloppe globale de 150 M€, se répartit de la façon suivante :

- 95 M€ dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Renouvellement forestier », qui a permis de sélectionner 35 lauréats, opérateurs économiques de l'amont forestier ;
- 30 M€ destinés au renouvellement des forêts domaniales en dépérissement, notamment par la réalisation de plantations et de parcelles pour un total de 5 747 ha travaillés ;
- 25 M€ alloués dans le cadre d'un guichet « dossier individuel », permettant à un propriétaire privé ou public de déposer lui-même une demande d'aide individuelle, directement auprès du service instructeur compétent.

2. Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer – volet « investissements productifs dans la filière graines et plants »

Cette mesure vise à soutenir financièrement les investissements productifs dans la filière graines et plants pour accompagner sa modernisation et son développement afin de lui permettre de contribuer efficacement au défi du renouvellement forestier dans un contexte de changement climatique.

3. Fonds Bois et Eco-Matériaux

Ciblant l'ensemble des intervenants des secteurs de la 1ère et 2e transformations, le Fonds Bois et Eco-Matériaux, souscrit au premier *closing* par Bpifrance, qui en assure la gestion, avec pour objectif d'être un investisseur actif et patient, partenaire expert des entrepreneurs de cette filière.

4. Modernisation de la première et seconde transformation du bois

L'objectif est de développer une offre française en matière de produits techniques dont l'utilisation connaît actuellement une forte croissance, en particulier dans le secteur de la construction. Le développement et l'amélioration de la compétitivité du secteur sont indispensables pour assurer la meilleure valorisation possible de la ressource forestière, pour amplifier l'effet « séquestration du carbone » et pour satisfaire les besoins croissants des industries de l'aval et du marché du bois notamment construction.

De plus, le Premier ministre a annoncé le 24 juillet 2021 le redéploiement, dans le cadre de France relance, de 100 M€ supplémentaires pour abonder les différents dispositifs de soutien à la filière forêt et bois.

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé le 12 octobre 2021, 500 millions supplémentaires dans le cadre de France 2030 pour développer de "nouveaux matériaux au service de la construction bas-carbone", à travers un "plan cellulose" pour rénover et moderniser l'appareil de production de la filière bois, en parallèle du renouvellement des forêts. Ces crédits, mobilisables dès 2022, concernent aussi l'amont que l'aval de la filière et s'inscrivent dans la continuité de France relance.

- Inciter à la gestion forestière

Plusieurs types de financements permettent d'encourager les propriétaires de forêts privées (qui sont plus de 3 millions en France) et publiques (notamment les 12 000 communes possédant des forêts) à gérer leur patrimoine forestier dans le but, entre autres, d'y mobiliser du bois.

Ces financements sont attribués, d'une part, dans le cadre des Programmes de Développement Ruraux Régionaux (PDRR) encadrant la consommation des crédits du Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement Rural (FEADER). Ces programmes, qui s'étalent sur la période 2014-2020, sont élaborés par les Régions françaises, et non par l'État comme lors des programmations précédentes.

Il peut être estimé qu'environ 230 millions d'euros de FEADER seront consacrés au secteur forestier sur l'ensemble du territoire et de la période, notamment pour la construction de dessertes forestières, l'acquisition de machines d'exploitation forestière et la réalisation de travaux sylvicoles visant à améliorer ou à renouveler les forêts.

D'autre part, l'État français finance la filière par le Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois (FSFB), pour réaliser des investissements forestiers, des actions d'animation dans les territoires forestiers et des investissements innovants au service du développement économique de la filière.

Par ailleurs, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a lancé en 2015 et 2016 deux appels à manifestation d'intérêt, intitulés « DYNAMIC Bois », qui visent à dynamiser, sur un territoire donné, la récolte de bois, notamment à destination énergétique, ainsi que la gestion sylvicole ayant pour objectif d'améliorer la valeur économique des peuplements forestiers.

Les deux éditions successives ont respectivement été dotées de 35 millions d'euros (permettant de financer 24 projets territoriaux) et 20 millions d'euros (19 projets) dans l'objectif de mobiliser entre 2015 et 2020 près de 4 millions de tonnes de bois-énergie supplémentaires et d'améliorer les peuplements forestiers sur une surface de l'ordre de 38 000 ha.

L'encouragement à la gestion forestière passe aussi par l'incitation au regroupement de la gestion à l'échelle d'un massif forestier, notamment en France où la forêt privée française est très morcelée (12 millions d'hectares sont détenus par plus de 3 millions de propriétaires). Un outil innovant permettant d'organiser cette gestion groupée a été mis à disposition des propriétaires depuis fin 2014 et son déploiement monte en puissance actuellement : il s'agit des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestiers (GIEEF). Dans le cadre du PNFB, des expérimentations de gestion conjointe forêt publique/forêt privée sont également encouragées.

Enfin, le développement de la filière passe aussi par le renforcement des relations entre les différents acteurs de la filière, notamment entre les propriétaires forestiers vendeurs de bois et les exploitants et transformateurs acheteurs de bois. Dans ce but, les acteurs sont encouragés à développer la contractualisation dans leurs relations commerciales, afin de sécuriser les approvisionnements des industries transformatrices.

- Encourager l'utilisation bois dans la construction

La part du bois dans la construction reste relativement faible en France (aux alentours de 10%). Le bois dans le secteur du bâtiment a pourtant des avantages écologiques indéniables. En particulier, le bois permet de stocker du carbone dans les éléments de construction en bois et de remplacer des matières premières non-renouvelables et plus énergivores (métal, ciment). Mais l'avantage de ce stockage temporaire, sur la durée de vie du bâtiment, reste à intégrer dans les normes relatives au cycle de vie des produits. De nombreuses initiatives ont été portées par les pouvoirs publics afin d'augmenter la part du bois dans la construction.

Les plans bois construction, ont été établis en concertation avec les organisations professionnelles de la filière, représentées par le Codifab et France Bois Forêt ainsi qu'avec les ministères cofinanceurs (MTE- MAA). Ils ont été repris dans le cadre du Contrat Stratégique de Filière depuis sa mise en place en 2014 à travers le Défi 4 (développement du bois dans la construction).

Le premier plan a été engagé en 2009 dans le but de démontrer les performances des solutions bois et leur capacité à répondre aux exigences techniques de la réglementation du bâtiment (acoustique, thermique, incendie, ...). Le deuxième plan (2014-2017) poursuivait cette démarche en développant trois axes stratégiques : la formation, la valorisation des feuillus dans la construction (au travers d'un appel à manifestation d'intérêt) et le positionnement des solutions bois sur le marché de la réhabilitation. Le troisième plan bois (2018-2020) s'est inscrit dans la continuité des plans précédents. Il s'est attaché à lever les freins culturels et à positionner favorablement les solutions bois dans la perspective de la future réglementation environnementale pour les bâtiments neufs. Un guide a notamment été établi à destination de la maîtrise d'ouvrage, afin de conseiller les donneurs d'ordre aux trois étapes clés d'un projet, depuis la décision amont jusqu'à la conception et la réalisation. Un travail a aussi été effectué pour faciliter l'appropriation des référentiels techniques existants par les entreprises de la filière, avec un recensement et une structuration en ligne sur une plate-forme, pour une meilleure visibilité.

A l'issue de ces trois plans, une communication synthétique pilotée par l'Institut technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement) en lien avec les organisations professionnelles a permis de diffuser largement les avancées et livrables obtenus. En particulier, les connaissances acquises via ces plans bois ont conduit au développement de quatre sites internet :

- **Ambition bois**, à destination des maîtres d'ouvrages et prescripteurs ;
- **Catalogue Bois Construction**, à destination des concepteurs et de l'ingénierie, maîtres d'œuvre qui développent des solutions techniques clés en main, et qui héberge également l'outil BoisREF qui constitue une base de données exhaustive d'accès facilité sur tous les référentiels techniques de la filière bois ;
- **Métiers forêt bois**, informations sur les métiers et formations à destination des formateurs et étudiants ;
- **Biblio-bois**, recueil de documentation à destination des formateurs et étudiants.

Un nouveau plan bois 4 a débuté en 2021 et s'orientera vers le bois construction en lien avec la bioéconomie circulaire, l'éco-conception des produits, leurs atouts développement durable et leurs aspects techniques

Le plan immeuble en bois de grande hauteur a pour but de faire émerger des « immeubles à vivre bois » de grande hauteur. Il fait partie des 34 projets « Nouvelle France industrielle », lancés en novembre 2013. Ce projet, dont le coût est estimé à environ 8 M€, est financé à hauteur de 5,8 M€ par le programme d'investissements d'avenir (PIA). La gouvernance du projet repose sur l'association de toutes les professions concernées de l'amont à l'aval de la filière bois, dans le cadre d'une démarche collaborative innovante au sein d'Adivbois (Association pour le développement des immeubles à vivre en bois). L'association Adivbois constitue un centre de ressources et d'expertise pour appuyer les porteurs de projets, avec sept commissions thématiques qui travaillent pour disposer d'un état des lieux des connaissances actuelles sur la construction bois. Les sites hébergeant les futurs projets dans plusieurs villes de France ont été sélectionnés par un appel à manifestation d'intérêt en 2016. Les projets architecturaux ont ensuite été sélectionnés par un concours d'architecture national en 2017. La construction des immeubles est en cours sauf pour les premières livraisons de 2020 et 2021. D'autres projets « satellites » sont associés à la démarche Adivbois qui compte une trentaine de projets. Plusieurs constructions de 30 à 50 mètres de hauteur sont ainsi en travaux, notamment à Nice, Strasbourg ou Bordeaux. La part de bois français mis en œuvre devient parallèlement un atout commercial valorisé par les constructeurs.

Woodrise, le premier congrès mondial sur les immeubles de moyenne et grande hauteur en bois s'est tenu en septembre 2017 à Bordeaux et a été organisé par FCBA. La seconde édition de ce congrès a eu lieu en octobre 2019 au Québec, et la troisième édition en octobre 2021 au Japon. En alternance avec ces partenariats à l'étranger tous les 2 ans, des sessions à Bordeaux sont toujours organisées. Cet événement positionne le bois comme matériau de construction prédominant, vitrine technologique pour un développement urbain durable et écoresponsable. En mobilisant la communauté internationale, ce congrès met aussi en avant la première et seconde transformation, avec des visites techniques de sites industriels. Ce sommet vise à stimuler la création d'alliances et de collaborations internationales. FCBA en est toujours co-organisateur avec ses homologues, notamment FPI Innovation au Canada et JIBH au Japon.

Par ailleurs, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) introduit dans son article 8 l'évolution de la réglementation thermique des constructions neuves pour prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. Ce type d'évaluation de performance environnementale avait commencé à être développé dans le cadre du label privé Bâtiment Bas Carbone (BBCA). Dans le cadre de la loi ELAN de 2018, il s'agit de la nouvelle Réglementation Environnementale (RE 2020) pour tous les bâtiments neufs (publics et privés). Elle s'inscrit dans la lignée des Accords de Paris et répondra à la directive européenne "Performance Énergétique des Bâtiments" 2010/31/UE. Faisant suite à l'actuelle Réglementation Thermique (RT 2012), et préfigurée par l'expérimentation E+C- (Énergie positive et bas Carbone)

la RE 2020, ajoute aux exigences énergétiques un nouveau critère, dédié au carbone, pour mieux maîtriser l'impact global des bâtiments.

Compte tenu de son atout intrinsèque en matière de stockage carbone, le matériau bois pourra être largement valorisé par cette nouvelle réglementation cadrée mi-2021 par décret et arrêtés. Son champ d'application est identique à celui de la RT2012 ; mais elle s'appliquera d'abord à partir de janvier 2022 aux demandes de permis de construire et déclarations de travaux dans le secteur de l'habitation. Les exigences sur le secteur tertiaire sont encore en cours de définition, et seront donc mises en œuvre dans un second temps.

Parallèlement, la révision du label « bâtiments biosourcés » a été engagée. La mise en œuvre de ce label révisé permettra aux maîtres d'ouvrages les plus vertueux de valoriser, de façon volontariste, l'emploi de bois et de matériaux biosourcés dans des bâtiments exemplaires.

- Le bois-énergie et l'articulation des usages

Ces politiques sont détaillés dans la partie 4 b).

- La mise en œuvre de la réglementation européenne relative aux importations de bois

Le règlement bois de l'Union européenne (RBUE) est mis en œuvre en France depuis le 3 mars 2013 ; des contrôles sur les entreprises importatrices sont réalisés depuis fin 2014. Ils permettent, en particulier, de lutter contre la déforestation illégale dans les pays de provenance du bois importé. Le régime de sanctions applicables aux entreprises ne respectant pas le principe de diligence raisonnée pour vérifier la légalité du bois qu'ils importent a été inscrit dans la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), promulguée en octobre 2014. Plusieurs organismes – tels que le Commerce du Bois (organisation française), Bureau Veritas, Preferred by Nature, ou SGS – ont été reconnus par la Commission européenne comme organisations de contrôle au sens du RBUE et proposent un système de diligence raisonnée permettant aux entreprises de se mettre en conformité avec les exigences du règlement. Chaque année, environ 150 contrôles RBUE sont programmés par les autorités françaises. La stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) fixe désormais comme objectif d'atteindre 175 contrôles par an.

De plus, depuis le 15 novembre 2016, la France met en œuvre la politique FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) de l'accord bilatéral entre l'UE et l'Indonésie : cela implique qu'en lien avec les autorités douanières, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation vérifie les importations de bois et produits dérivés du bois en provenance d'Indonésie, qui doivent s'accompagner d'une autorisation FLEGT délivrée par les autorités indonésiennes. Si cette autorisation est validée par le ministère chargé de l'agriculture, et si la marchandise importée est conforme à cette autorisation, le service des Douanes délivre la libre circulation de la marchandise sur le territoire européen (environ 3000 licences sont délivrées chaque année). Le régime FLEGT constitue une procédure simplifiée par rapport au régime RBUE, car il s'appuie sur une présomption de légalité du bois et des dérivés du bois issus de l'Indonésie, seul pays, à ce jour, bénéficiant de ce régime (acte délégué de l'Union européenne du 9 juin 2016).

- Recherche, développement et innovation dans la filière forêt-bois

En 2016, le plan Recherche et Innovation 2025 pour la filière forêt-bois a défini des orientations stratégiques et formulé des propositions techniques, structurées en trois objectifs principaux :

- accroître les performances du secteur par des approches systèmes ;
- développer les usages du bois et les nouveaux usages du bois dans une perspective bio-économique ;

- adapter la forêt et préparer les ressources forestières du futur.

Le plan se concentre également sur les modalités de financement de la recherche et développement dans le secteur forêt-bois, qui souffre d'un éparpillement des sources financières.

La recherche de l'amont à l'aval de la filière est notamment portée par l'institut technologique FCBA, centre technique industriel sous tutelle de l'État qui a adopté fin 2019 son nouveau contrat de performance pour la période 2020-2023.

En décembre 2016, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire avait lancé un appel à projet « innovation et investissements dans l'amont forestier » d'un montant de 15 M€, financé par le nouveau Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB). 35 projets ont été retenus couvrant l'ensemble des thématiques du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) : connaissance, exploitation et valorisation de la ressource forestière, adaptation de la ressource et de la sylviculture au changement climatique, gestion durable de la forêt. L'échéance de réalisation de l'ensemble de ces projets était fin 2020.

- Rôle croissant de la forêt et du bois dans les politiques climatiques

La place de la forêt et du bois prend de plus en plus d'importance dans les politiques climatiques, d'autant plus avec les nouveaux objectifs du plan climat de neutralité carbone (c'est-à-dire de compensation des émissions résiduelles par des absorptions équivalentes) à l'horizon 2050. En effet, le secteur forêt-bois permet l'absorption des émissions de GES (séquestration du carbone en forêt et stockage de carbone dans les produits bois) mais il offre également des solutions bas carbone en fournissant des matériaux et de l'énergie renouvelables. Ces points sont abordés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone (cf. § 4.B – Bois énergie), dont la version révisée a été publiée en avril 2020 (SNBC 2).

3. Les déterminants des marchés des produits forestiers

Les facteurs ayant une influence notable sur les marchés des produits forestiers sont de deux ordres : il peut s'agir de facteurs de long terme ou de facteurs de court terme.

3.1. Déterminants de long terme

- Conscience environnementale des consommateurs

La prise en compte du critère environnemental dans les choix de consommation des citoyens fait l'objet d'une tendance de fond et a des conséquences non négligeables sur les marchés des produits forestiers en France.

Cette prise de conscience des citoyens dans leurs actes d'achat se traduit par une orientation plus forte de la consommation vers des produits certifiés notamment pour le papier, garants d'un achat respectueux de certains critères environnementaux et sociaux de l'exploitation forestière.

Cependant, dans l'évolution de la demande, il ne faut pas sous-estimer une part d'affectif chez le consommateur qui appréhende mal le lien entre le produit bois (éco-matériau, source d'énergie renouvelable...), jouissant d'une image plutôt positive, et la forêt ou l'arbre dont il est issu. Son prélèvement est ainsi trop souvent associé aux images de déforestation, à tort lorsqu'il s'agit de l'exploitation forestière sur le territoire français.

- Politiques publiques liées à la transition écologique et à la bioéconomie

La prise de conscience d'une modification de l'utilisation des énergies fossiles a été retranscrite dans les politiques énergétiques européenne et française qui incitent à une augmentation substantielle dans les années à venir du recours aux énergies renouvelables. Cette montée en puissance doit reposer en partie sur l'utilisation du bois-énergie, avec des conséquences majeures sur les marchés du bois à savoir une augmentation de la demande en bois-énergie et donc des prix des produits correspondants (bûches, bûchettes, pellets...).

Depuis quelques années, une politique volontariste de promotion du bois dans la construction a pour objectif de susciter la demande de bois d'œuvre, et ainsi générer du bois-énergie associé aux co-produits, plus en phase avec l'articulation des usages du bois. Ces efforts ne se sont pour l'instant pas traduits par une augmentation significative de la consommation de bois pour la construction.

Le développement de la bioéconomie encourage le remplacement de produits issus des produits pétroliers vers des produits fabriqués à partir de biomasse. Par exemple, le remplacement des sacs en plastique par des sacs bio-sourcés offre un nouveau débouché aux industries papetières.

- Dématérialisation

Le développement du numérique et la dématérialisation est une tendance lourde qui affecte particulièrement la production de papiers à usages graphiques (livres, magazines, etc). Toutefois, le développement du commerce en ligne entraîne paradoxalement une augmentation de la consommation de papier-carton pour la logistique et le transport, l'emballage de produits individualisés étant plus consommateur d'emballage que les produits vendus en gros pour les enseignes de distribution.

- Influence de la demande de bois émanant de la Chine sur le marché national

Depuis plusieurs années, la demande adressée par la Chine en bois brut destiné à être transformé dans les sites de transformation chinois, influence de manière grandissante le marché du bois national. La demande pour des parquets et des meubles en chêne explose en Asie, avec l'émergence d'une nouvelle classe moyenne qui apprécie le chêne.

Après une baisse de 20 % entre 2018 et 2019, l'exportation de grumes de chêne à destination de la Chine augmente de 3 % entre 2019 et 2020 (en exportation directe vers la Chine : 185 000 m³ estimés en 2020, soit environ 8 % de la production française). Notons qu'en 2020, sur les 99 000 m³ de grumes de chêne exportés vers la Belgique, une majeure partie est ensuite expédiée en Chine (pour mémoire 139 000 m³ en 2018).

Les autres essences (sapin, épicéa, hêtre, peuplier, etc.) sont en légère baisse du fait de la crise de la Covid-19.

- Articulation des usages

Les produits connexes de scierie étant soit revendus comme bois de trituration pour les usines de pâte et de panneaux, soit transformés en pellets pour le bois énergie ; une bonne conjoncture pour la production de sciages entraîne indirectement un choc d'offre pour le bois industrie et le bois énergie, et a donc tendance à faire baisser les prix de ces derniers.

3.2. Déterminants de court terme

- Conjoncture du marché du logement et de la construction

Le bâtiment est le principal débouché du bois utilisé comme matériau, avec des usages en structure (murs, charpentes, ossature-bois, planchers, platelages), en parement (bardages, lambris, parquets...), dans les menuiseries (fenêtres, portes, escaliers, etc) et l'ameublement et agencement. Le marché du logement, à la fois la construction neuve mais aussi la rénovation, est donc un déterminant majeur des marchés du bois. Une part importante du bois consommé dans les bâtiments français est importée. Une augmentation de la demande sur le marché du logement se traduit donc généralement par une augmentation de la production mais également par une augmentation des importations.

Après une bonne année, poussée notamment par les taux d'intérêt très bas et la croissance économique, la construction neuve a ensuite entamé un lent déclin. Celui-ci s'est accéléré en 2020 (-15%) sous l'effet de l'arrêt des instructions des permis de construire de mi-mars à début-mai. Mais ce retard est progressivement rattrapé en 2021. La rénovation est encore plus dynamique, tirée par un nombre record de transactions de logements anciens (1,2 million sur un an en août 2021, soit + 50% sur 5 ans). Enfin, le bricolage des particuliers pour améliorer leur lieu de vie a été favorisé par les confinements successifs et le développement du télétravail.

La forte reprise qui en résulte a entraîné un épuisement des stocks et une hausse des importations, tandis que la production des scieries françaises a été réduite par la crise Covid-19.

L'évolution favorable se poursuivra au moins jusqu'à fin 2022, avec une demande très forte qui conduit néanmoins à des hausses de prix importantes des produits bois, susceptibles de freiner la demande. La tendance est plus mitigée sur la construction de logements en bois : l'enquête bisannuelle de l'Observatoire national de la construction bois (France Bois Forêt et CODIFAB), réalisée sur l'activité 2020 auprès de 1 000 entreprises montre un fléchissement de la part de la maison bois (6,5%) néanmoins compensée par le développement du bois dans les immeubles et

les constructions annexes.

Au global, 1 978 entreprises sont actuellement présentes sur ce secteur, et 56 % d'entre elles ont moins de 10 salariés. Au niveau géographique, le Grand-Est reste la première région de la construction bois. Mais l'Île-de-France constitue un potentiel important.

- Croissance économique

Comme la grande majorité des biens, la production et la consommation de produits bois sont directement influencés par la croissance économique. Les palettes, utilisées dans la logistique, sont les produits les plus précocement impactés par les cycles économiques.

- Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques ont un impact sur les marchés du bois, en perturbant à la fois l'offre et la demande.

Côté offre, certaines conditions climatiques (précipitations importantes et absence de gel) peuvent rendre peu praticables les sols et de ce fait restreindre les possibilités d'exploitation forestière, créant un manque de disponibilité immédiate du bois pour les industries en aval.

Côté demande, les températures en hiver ont une influence forte sur la demande en bois-énergie. Des températures basses et des épisodes de froid prolongés augmentent les besoins en chauffage. Les effets sont amplifiés par le fait que le bois énergie sert souvent de chauffage d'appoint.

L'année 2020 a été l'année la plus chaude en France depuis le début du 20^e siècle (+1,5°C sur la moyenne annuelle), devant 2018 et 2014. L'hiver a été très doux et l'été chaud et sec. Néanmoins, l'automne a été frais. La canicule de début août, avec des températures voisines de 40°C a eu un effet dévastateur sur nombre d'arbres alors soumis à un stress hydrique estival intense, après des étés 2018 et 2019 déjà très secs et chauds. En particulier, le scolyte a infesté et détruit l'épicéa commun sur de grandes surfaces.

- Prix des énergies fossiles

Le marché du bois énergie est positivement corrélé au prix des énergies fossiles. Le prix des énergies fossiles est à la fois impacté par le marché « brut » mais également par la fiscalité, et notamment la fiscalité carbone (cf. partie « Politiques publiques liées à la transition écologique » plus haut). Lorsque le prix des énergies fossiles est bas comme sur la période 2015-2020, les projets de chaufferies biomasse déclinent car elles ne sont pas compétitives par rapport au gaz. D'autre part, chez les particuliers, l'usage en chauffage d'appoint diminue et la progression du taux d'équipement de chauffage au bois ralentit. Mi 2021, l'envolée des prix du gaz et la forte hausse du pétrole favorisent à nouveau les projets énergie-bois.

- Événements exceptionnels (tempête et crise sanitaire)

Les catastrophes naturelles comme les tempêtes engendrent momentanément un choc d'offre et donc un effondrement des prix. Mais l'influence des événements peut s'étendre sur de plus longues périodes. La France a été touchée par ces phénomènes en 1999 et 2009 qui ont laissé des traces durables sur les forêts et la filière bois, notamment du fait des chablis accumulés lors des tempêtes et de la nécessité de reconstituer les forêts sinistrées. Fin 2017 et début 2018, les

chablis intervenus en Allemagne et en Europe centrale (70 millions de m³, résineux surtout) ont aussi eu un impact sur le prix des bois résineux en France.

Depuis le début de la crise en septembre 2018, l'estimation des dégâts liés aux scolytes dans les deux régions françaises les plus touchées (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) s'élève à plus de 105 millions de m³ sur les épicéas et les sapins

La récolte de produits accidentels et sanitaires est en forte progression (source enquête « exploitation forestière », SSP). Elle représentait 1,5 % en 2018, 5,5 % en 2019 et 10,3 % en 2020 de la récolte totale.

Concernant le bois d'œuvre, nous avons respectivement 2,3 %, 7,2 % et 13,7 %.

Enfin, concernant le sapin-épicéa, l'impact de la crise des scolytes continue de croître : respectivement 6 %, 18,3 % et 54 % en 2020.

Les volumes concernés par une exploitation sanitaire progressent différemment selon qu'il s'agit du sapin ou de l'épicéa :

	2019		2020	
	Sapin	Epicéa	Sapin	Epicéa
Volumes récoltés en 1000 m3				
Produits accidentels	74	58	50	69
Produits sanitaires	258	856	305	1951

Remarque : ces volumes sont à considérer comme étant des volumes plancher, les exploitants pouvant omettre de déclarer ces volumes pour diverses raisons.

- Impact de la crise sanitaire liée à la covid-19

Les activités de sylviculture se trouvant majoritairement en plein air, ont pu être effectuées en respectant les règles de distanciation sociale. **Les activités des pépiniéristes et reboiseurs** ont néanmoins été fortement ralenties au début du confinement du fait notamment des contraintes sur les déplacements. La concertation entre donneurs d'ordre / reboiseurs / pépiniéristes a permis ensuite de maintenir l'activité mais de manière réduite. Ce ralentissement de la production 2020, à un moment crucial de l'année va impacter la chaîne d'activités de l'amont forestier associant pépiniéristes, reboiseurs et entreprises de travaux forestiers lors des prochaines campagnes de plantation 2021, 2022 voire 2023.

Les activités d'exploitations forestières ont surtout souffert du repli temporaire de la demande des scieries et les entreprises de travaux forestiers, endettées avant la crise, sortent très fragilisées de la crise de la COVID-19.

L'industrie du sciage a, dans un premier temps, fortement reculé (avec des fermetures de sites et des baisses de chiffre d'affaires (CA) de l'ordre de 60 à 90 % lors de la deuxième quinzaine de mars). L'arrêt soudain des activités dans le secteur du bâtiment, principal débouché de la filière bois, a également pénalisé la production de sciage dès la mi-mars que la lente reprise du BTP à compter de la seconde quinzaine d'avril n'a pas permis de rattraper. Par ailleurs, des scieries ont rencontré des difficultés pour la maintenance de leurs équipements par les fabricants étrangers, compte tenu des restrictions de circulation dans l'espace intra-européen.

La production d'emballage léger est restée au début de la crise relativement stable, malgré sa dépendance à certains approvisionnements (tréfileries « Arcelor-Mittal » et « Conflandey »), du fait de la demande sur le marché domestique et de l'export en produits frais. Elle a subi ensuite les conséquences conjuguées de la fermeture des marchés de « plein air » et de la baisse des

récoltes maraîchères liée aux difficultés de recruter des travailleurs saisonniers. Globalement, sur la période de confinement, le niveau d'activité est évalué à 85% du niveau de l'année précédente.

Le secteur de la palette a vu son chiffre d'affaires reculer de 20% lors de la deuxième quinzaine de mars, mais c'est l'activité de reconditionnement des palettes d'occasion qui a le plus ralenti suite aux difficultés de la collecte dans les entreprises fermées pour cause de Covid-19. Temporairement, pour avoir les volumes demandés, il était nécessaire que les clients se réorientent vers la palette neuve, ce que certains n'ont pas fait pour des raisons de coût.

L'industrie papetière est restée à un niveau d'activité (90 %) parmi les plus élevés de l'économie française malgré deux facteurs qui ont failli être limitants : d'une part, la typologie de la main d'œuvre qui peut aboutir à un arrêt de production, même avec très peu d'absents et, d'autre part, la dépendance aux connexes de scieries (15 jours de stock seulement) et aux centres de tri (pour les vieux papiers-cartons à recycler). Le secteur a su répondre à une forte demande, notamment sur les articles permettant de lutter contre la pandémie (masques chirurgicaux, mouchoirs jetables, essuie-tout, boîtes et notices de médicaments...), et assurer le fonctionnement des chaînes logistiques (emballages alimentaires et de médicaments) en adaptant ses chaînes de production.

La production de granulés de bois n'a été que très peu affectée et poursuit la croissance de ses volumes pour répondre à une demande en fort développement.

A la sortie de la crise sanitaire, le taux d'activité des entreprises continue de progresser. Il est pour les entreprises adhérentes à la FNB de 92% le 12 juin contre 42% au début du confinement. Toutefois, à la mi-juin, 21% des entreprises ont toujours une activité inférieure à 70% de la normale.

Au cours de la semaine du 8 juin, 18 % des entreprises enquêtées recourraient encore au chômage partiel, après le niveau culminant de 49 % au début du mois de mai. Pour le mois de juillet, 11 % et 54 % des entreprises déclaraient respectivement avoir un carnet de commande rempli à plus de 100 % et à plus de 80 % par rapport à la normale. Cela étant, 32 % des entreprises enquêtées avaient un carnet d'activité inférieur à 70 %, 13 % inférieur à 50 %.

Enfin, toujours à la date du 12 juin, 22 % des entreprises déclaraient disposer de plus de 6 mois de trésorerie. A contrario, 20 % des entreprises déclaraient disposer de moins d'un mois de trésorerie et 60 % ont moins de 3 mois de trésorerie.

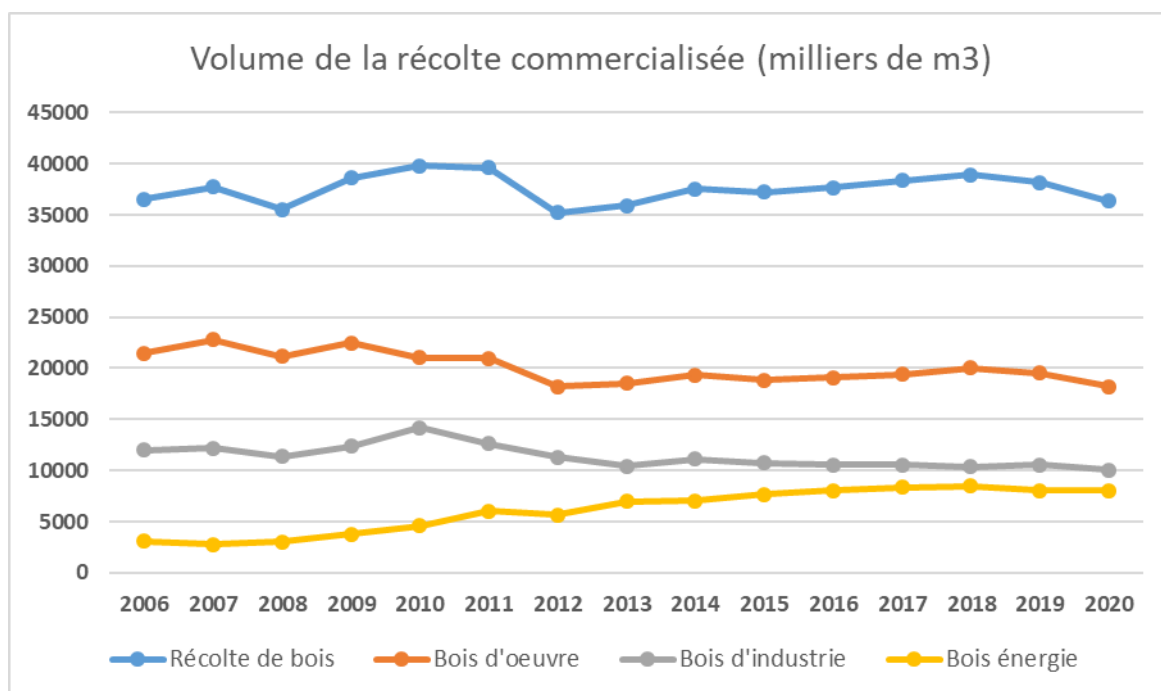
La pression avivée sur les prix inquiète. Les secteurs de la palette et du papier-carton craignent en effet, malgré le maintien de leur activité pendant la crise, des fermetures d'usines, notamment dans l'industrie du papier graphique, en surcapacité de production en France et dans le monde. La contraction structurelle de la demande et la pression à la baisse des prix de nombreuses familles de papiers et cartons exposent le secteur à d'importantes restructurations, y compris sur le territoire national.

4. Evolution des marchés des produits forestiers

A. Matière première bois

- Volume de la récolte

En 2020, le volume total de la récolte de bois commercialisé s'est élevé à 36,3 millions de mètres cubes (Mm3) de bois ronds sur écorce, chiffre en baisse par rapport à 2019 (- 5 %).



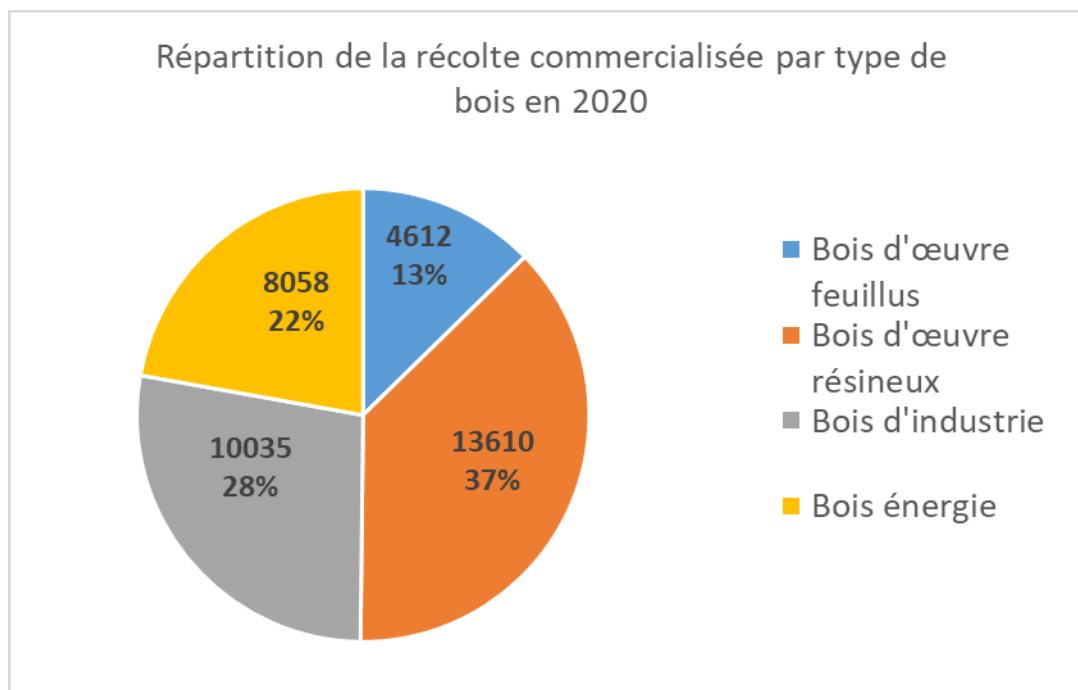
Source : SSP 2021

La récolte de grumes de feuillus a fortement diminué en 2020 (- 13 %), après des baisses en 2018 et 2019. Les évolutions sont contrastées selon les essences : - 11 % pour le chêne, - 13 % pour le hêtre, - 13 % pour le peuplier. Contrairement à 2019, les feuillus précieux (- 20 %) et le châtaignier (- 19 %) baissent fortement. La récolte de grumes de résineux baisse aussi (- 4 %), avec toutefois des évolutions différenciées selon les essences : forte progression pour le douglas (+ 6 %) et légère baisse pour le sapin-épicéa (- 1 %) qui cache une évolution très contrastée en son sein : avec + 35 % pour l'épicéa et - 38 % pour le sapin). Notons également une forte baisse pour le pin maritime (- 18 %), le mélèze (- 17 %) et le pin sylvestre (- 10 %).

La récolte de bois d'industrie commercialisé diminue de 5 % en 2020. Le volume récolté est de 10 Mm3.

La récolte de bois-énergie stagne à 8,1 Mm3.

Les essences résineuses dominent largement la récolte de bois d'œuvre (75 % du total) et de bois de trituration (60 % du total), alors qu'elles ne couvrent que 36 % du volume sur pied.



Volumes année 2020 (en milliers de m³)

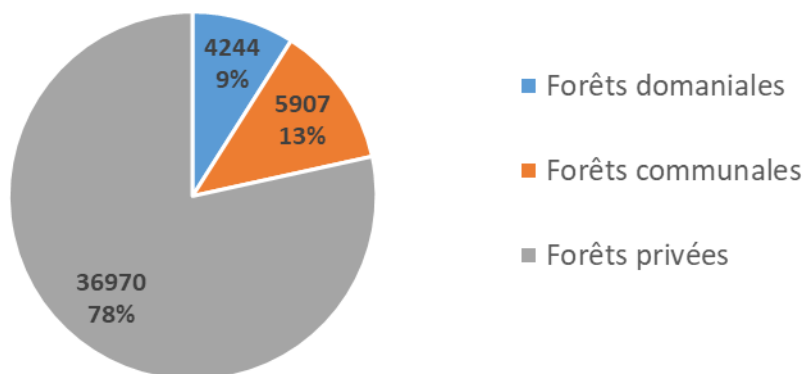
Source : SSP 2021

En 2020, 10,2 Mm³ de bois issus des forêts publiques ont été commercialisés, en baisse de 22 % par rapport à 2019. 42 % de cette récolte provient de forêts domaniales, et le reste de forêts de collectivités.

La forêt publique contribue donc à hauteur de 35 % à la récolte totale commercialisée, bien qu'elle ne recouvre que 24 % de la surface forestière totale. Ceci reflète le fait qu'une partie des propriétaires de forêts privées, qui mobilisent par ailleurs du bois non commercialisé dans une quantité difficile à estimer, ont des difficultés à s'insérer dans l'économie de la filière forêt-bois.

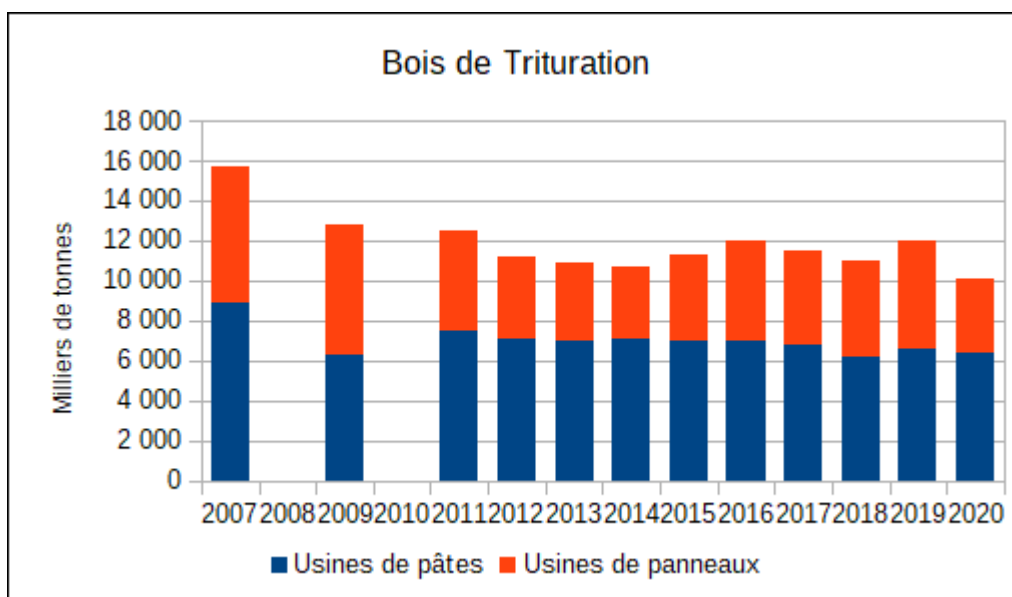
Cependant, l'agrégation des propriétaires en coopératives forestières permet le regroupement de l'offre de bois : en 2020, ces organisations rassemblent près de 11 3 000 adhérents, représentant 2,1 millions d'hectares de forêt. En 2019, elles ont contribué à la récolte nationale commercialisée de bois à hauteur de 7,2 Mm³.

Répartition de la récolte commercialisée par type de propriété en 2021 (milliers de m3)



Source : SSP 2021

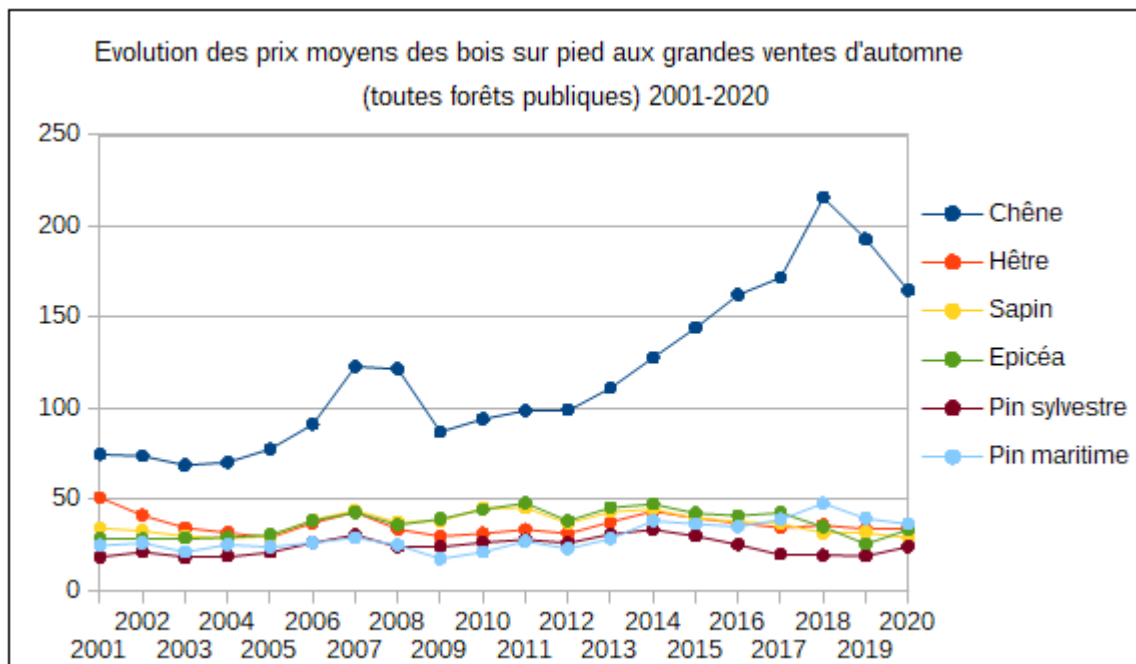
En 2020, le bois de trituration représentait 12,03 millions de tonnes (Mt) brutes, dont 62 % provenant de forêt (le reste étant des connexes de scierie ou du bois recyclé). L'industrie des pâtes à papier a utilisé en 2020, 6,4 Mt de bois, et l'industrie des panneaux 3,6 Mt.



Source : Memento FCBA (Copacel, UIPP)

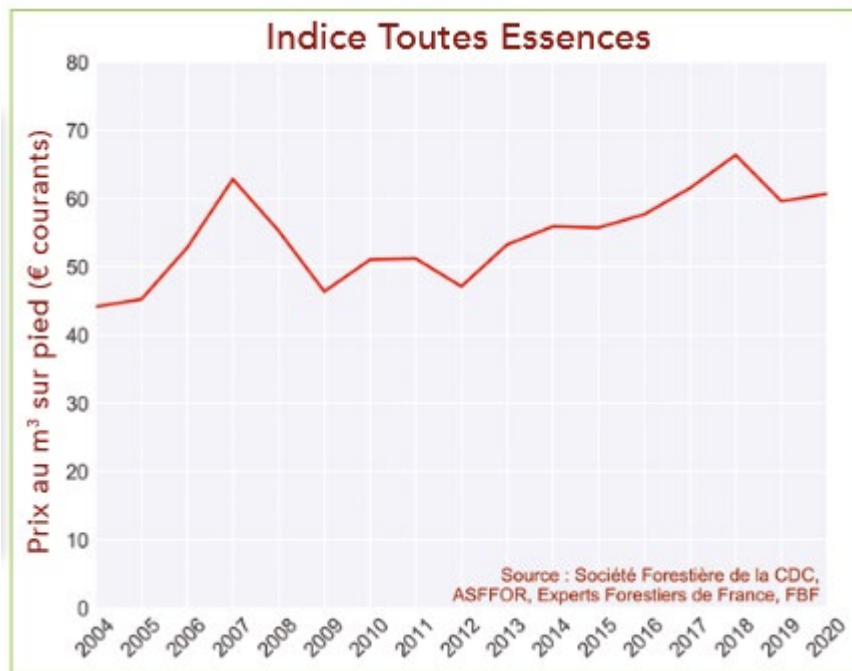
L'approvisionnement des industries des pâtes à papier en 2020 est composé à 73 % de bois ronds et de 27 % de connexes de scieries. L'approvisionnement des usines de panneaux est composé de 45 % de bois ronds (à 53 % résineux), de 28 % de produits connexes (à 48 % résineux) et de 27 % de bois recyclés.

- Prix

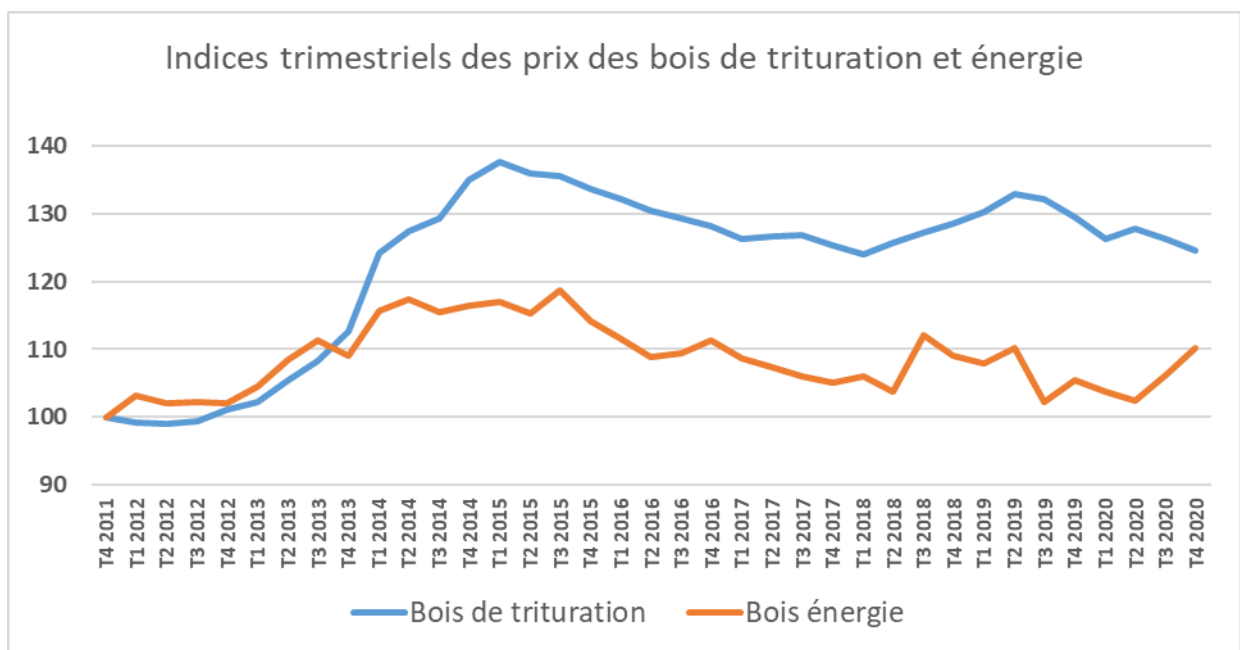


Source : ONF 2021

Sur les ventes d'automne 2020 en forêt publique, les prix sont globalement en baisse de 8 %. Ils sont en forte hausse pour l'épicéa (+ 31 % en 2020 après - 27 % en 2019), compensant les pertes de 2019 dues à un taux élevé de bois scolyté. Le hêtre stagne (+ 0,2 %). Les cours baissiers en 2019 se confirment, notamment celui du chêne (-15 %) du fait de la mévente des chênes à merrain, mais les prix sont stables en qualité sciage. Le sapin continue de baisser (- 9 %). Enfin, le prix du pin sylvestre augmente (+ 4 %) après une baisse de 2 % en 2019. Le sapin et le pin maritime perdent respectivement 9 % et 8 % en raison de la concurrence des épicéas scolytes. Ces produits accidentels dont le prix est très déprécié étant moins abondants qu'à l'automne 2019, le cours de l'épicéa revient à son niveau 2018. Le hêtre est en légère baisse (-4 %) à qualité constante. Le pin sylvestre se redresse après une longue érosion de prix et recouvre son cours d'il y a 11 ans. La crise des scolytes de l'épicéa crée un excès d'offre croissant avec une qualité dépréciée plus difficile à usiner, mais tellement bon marché qu'elle concurrence les autres bois résineux (et même feuillus) dans de nombreux usages où les qualités secondaires sont utilisables (massivement en emballage et coffrage, secondairement en construction et ameublement).



Ce dynamisme commercial se traduit sur les ventes de bois sur pied en 2020 : le prix moyen est de 61 €/m³ soit une légère reprise de 2 % par rapport à 2019 (60 €/m³).



Source : SSP, base 100 au 4^{ème} trimestre 2011

L'évolution du prix du **bois de trituration** constatée en 2020 marque une inflexion par rapport à 2014-2015. Ainsi, les prix du bois de trituration perdent 4 % au 4^e trimestre 2020 comparativement au 4^e trimestre 2019, mais restent presque 30 % plus chers que durant la période 2011-2012. Le contexte baissier se confirme depuis le 3^{ème} trimestre 2019.

En 2020, le prix du **bois énergie** sylvicole progresse de 6% sur l'année .

- Les échanges extérieurs de matière première

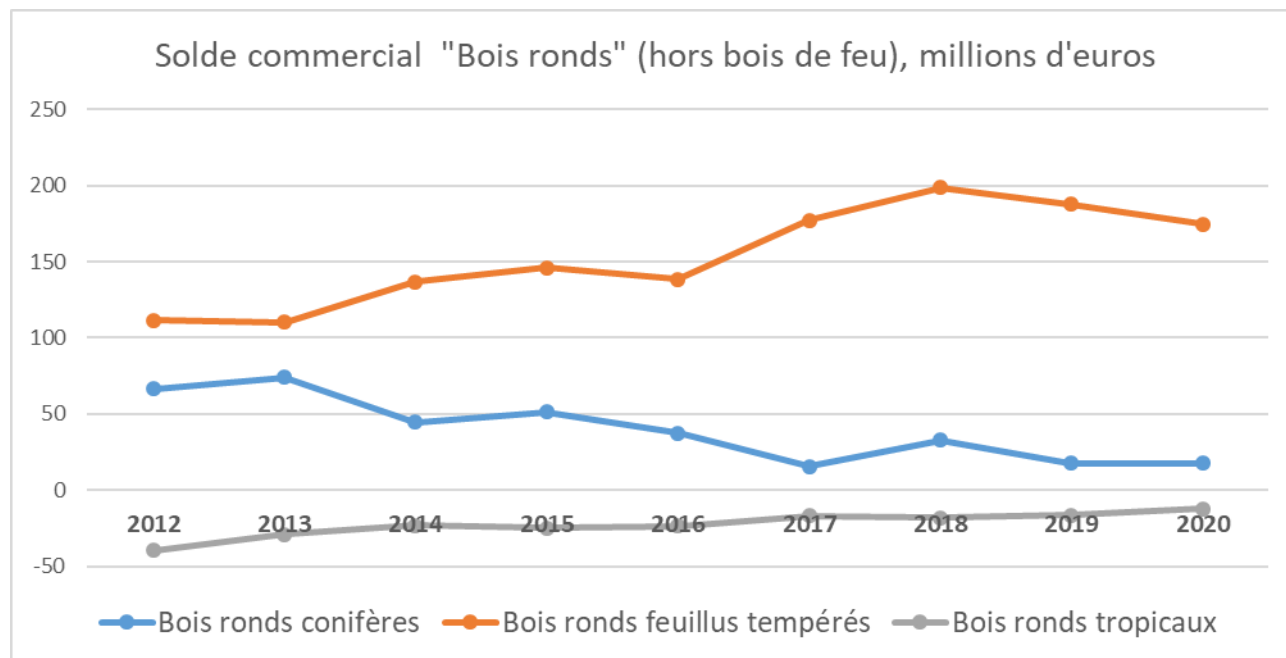
La crise de la Covid-19 a fortement impacté les échanges en 2020 : - 2,3 milliards d'euros Md€, soit - 9 %. Les importations et les exportations baissent respectivement à 15,6 Md€ (- 8 %) et à 8,6 Md€ (- 10 %). Cependant, le solde commercial de la filière bois s'améliore passant de - 7,4 Md€ à - 7,0 Md€, soit une diminution de 4,8 %.

Les importations de bois ronds tropicaux baissent fortement en 2020 (13 M€, - 29 %). La baisse tendancielle observée depuis de nombreuses années s'explique par différents facteurs : stratégie de valorisation locale des ressources forestières par les pays d'Amérique du Sud, d'Asie ou d'Afrique, pressions exercées par les organisations non gouvernementales (ONG) contre une utilisation abusive du bois tropical, concurrence des matériaux de substitution et des bois tempérés européens, mise en œuvre du Règlement sur le Bois de l'Union européenne (RBUE). Le bois tropical notamment d'Afrique et d'Asie du Sud-Est est désormais massivement exporté vers la Chine.

Les exportations de bois ronds feuillus baissent de 7,6 %. Même si les importations sont en baisse (- 9 %), le solde commercial (hors tropicaux) pour ce poste se dégrade (- 7 % et atteint + 174 M€). Les exportations de chêne baissent de 8 M€ (- 9 %) mais ses importations diminuent également de 1 M€ (- 11 %). Par ailleurs, le solde commercial du hêtre se replie à 15 M€ (- 28 %).

Enfin, pour les bois ronds résineux, les exportations chutent de 23 %, de même que les importations (- 28 %, mais - 10 % pour le sapin-épicéa). L'excédent commercial se réduit faiblement passant de 18 M€ à 17 M€, malgré le fort rebond du solde des autres conifères passant de - 13 M€ à + 2 M€.

La baisse des exportations de bois rond est générale excepté vers la Chine (62 M€, + 9 %) et le Vietnam (12 M€, +13 %). Notons une baisse vers la Belgique (82M€, - 15 %).



Source : Douanes/SSP 2021

B. Bois énergie

Politique de promotion de l'énergie produite à partir de bois

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), promulguée le 17 août 2015, fixe un objectif d'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale. Cette dernière a atteint 19,1% en 2020 (contre un objectif de 23 % en 2020 et 32 % à horizon 2030).

Afin d'atteindre ces objectifs, la loi introduit deux outils structurants : la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

En croissance régulière depuis plusieurs années, les énergies renouvelables représentent 13,1 % de la consommation d'énergie primaire et 19,1 % de la consommation finale brute d'énergie en France en 2020.

La SNBC et la PPE ont été révisées en 2020 (cf. *supra*) sur la base des objectifs suivants :

- la nécessité de décarboner le système énergétique afin d'atteindre la neutralité carbone sur le territoire français en 2050. En particulier, il n'y aurait presque plus d'émissions liées à la combustion des énergies fossiles ;

- la question des ressources en biomasse demeure en conséquence centrale dans le scénario. En effet, il s'agit d'atteindre une production de ressources en biomasse environ 2,5 fois plus importante qu'aujourd'hui. Cette mobilisation importante des ressources en biomasse serait réalisée de manière durable en améliorant la gestion forestière, la gestion des terres agricoles ainsi que la gestion des déchets, en particulier ceux issus de l'agriculture et des produits fabriqués en bois. Côté mobilisation forestière, les ressources en bois prélevées en forêt pour faire directement de l'énergie seraient sensiblement les mêmes en 2050 qu'aujourd'hui. En revanche, le développement de la bioéconomie permettrait une valorisation énergétique plus importante de biomasse via les coproduits et la fin de vie des produits biosourcés ;

- la disponibilité du bois pour l'énergie passerait ainsi de 8,5 mégatonne équivalent pétrole (Mtep) en 2015 à 11 Mtep en 2030 (+30 %) et 11,9 Mtep en 2050 (+40 %), notamment grâce à une montée en puissance de la valorisation des déchets bois au détriment de l'enfouissement (80 % de déchets bois destinés à l'énergie en 2050, pour 35 % en 2015) ;

- un renforcement significatif du Fonds Chaleur, permettant de subventionner les investissements de construction des centrales biomasse en vue de la production de chaleur renouvelable destinée à l'habitat collectif, aux collectivités et aux entreprises (budget de 225 M€ en 2018, 307 M€ en 2019, 350 M€ en 2020, 350 M€ en 2021 et 339 M€ en 2022).

Deux instruments ont structuré jusque-là le développement du bois énergie :

- le Fonds Chaleur Renouvelable, créé en 2009, finance des aides à l'investissement dans des installations de chaleur renouvelable dont la biomasse. Il concerne également l'énergie solaire, la géothermie, le biogaz et la récupération de chaleur fatale. La capacité du Fonds Chaleur augmente progressivement, puisque le bilan 2018 était de 259 M€ d'aides distribuées, puis de 294,6 M€ en 2019, et devrait être porté à 350 M€/an à partir de 2020. Cette évolution s'inscrit dans les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Le volet bois-biomasse représente 39,3% des montants d'aides versés par le Fonds Chaleur entre 2009 et 2019. Cela correspond à 1 332 projets biomasse (dont des installations d'approvisionnement). Entre 2009 et 2019, 64% des 2,716 Mtep aidées au total par le fonds chaleur ont ainsi concerné le bois énergie. Sur le volet bois-biomasse, le bilan 2019 est de 131 installations aidées, dont 10 pour la chaleur de process industriels

(BCIAT : « Biomasse Chaleur Industrie Agriculture et Tertiaire »). Ils concernent des chaufferies souvent portées par des acteurs du secteur industriel possédant la ressource sur leur site (agroalimentaire, industries du bois, papetiers...). Le total représente une aide de 66,87 M€ et une puissance globale de 367 MWh ;

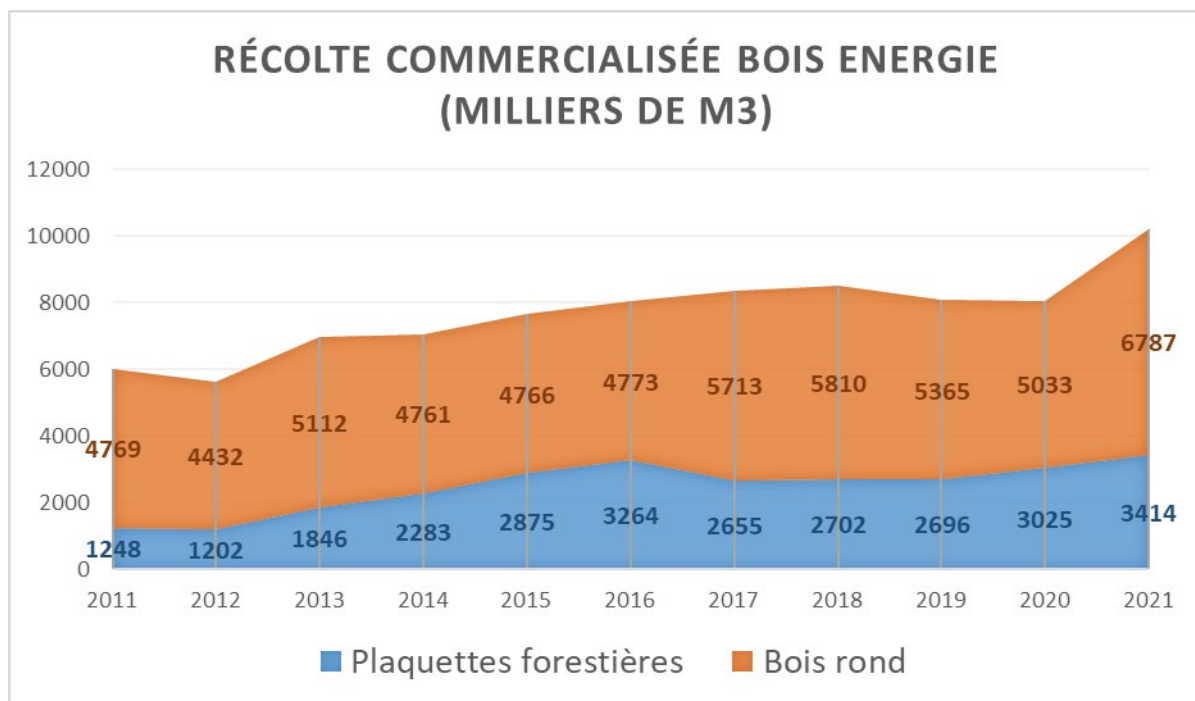
- les appels à projets 2003, 2006, 2009, 2010 et 2016 lancés par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) ont visé à encourager les installations de cogénération (production de chaleur et d'électricité). L'éligibilité des projets a été jugée sur des critères de puissance, de respect de l'environnement (qualité de l'approvisionnement, normes de pollution atmosphérique, efficacité énergétique) et de viabilité économique (prix de vente de l'électricité). Le dernier appel d'offre CRE 5 pluriannuel (2016, 2017, 2018) a permis de retenir 21 projets sur les deux premières périodes. La troisième période a donné lieu à une dernière sélection de 14 projets fin 2019, dont 13 pour des installations bois énergie (9 de moins de 3MW et 4 de plus de 3MW). Ces installations disposeront d'un contrat de complément de rémunération de l'électricité garanti pendant 20 ans. Ce dispositif ne vise pas à être reconduit car la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (2019-2023, 2024-2028) tend à optimiser le coût global d'atteinte des objectifs d'énergies renouvelables en favorisant la plus grande efficacité énergétique. Le soutien à la filière biomasse devrait donc être désormais réservé à la production de chaleur. Des projets innovants de production d'électricité pourraient toutefois, le cas échéant, être soutenus dans le cadre de dispositifs R&D.

Production de Bois-énergie

Le bois-énergie est produit sous diverses formes en France.

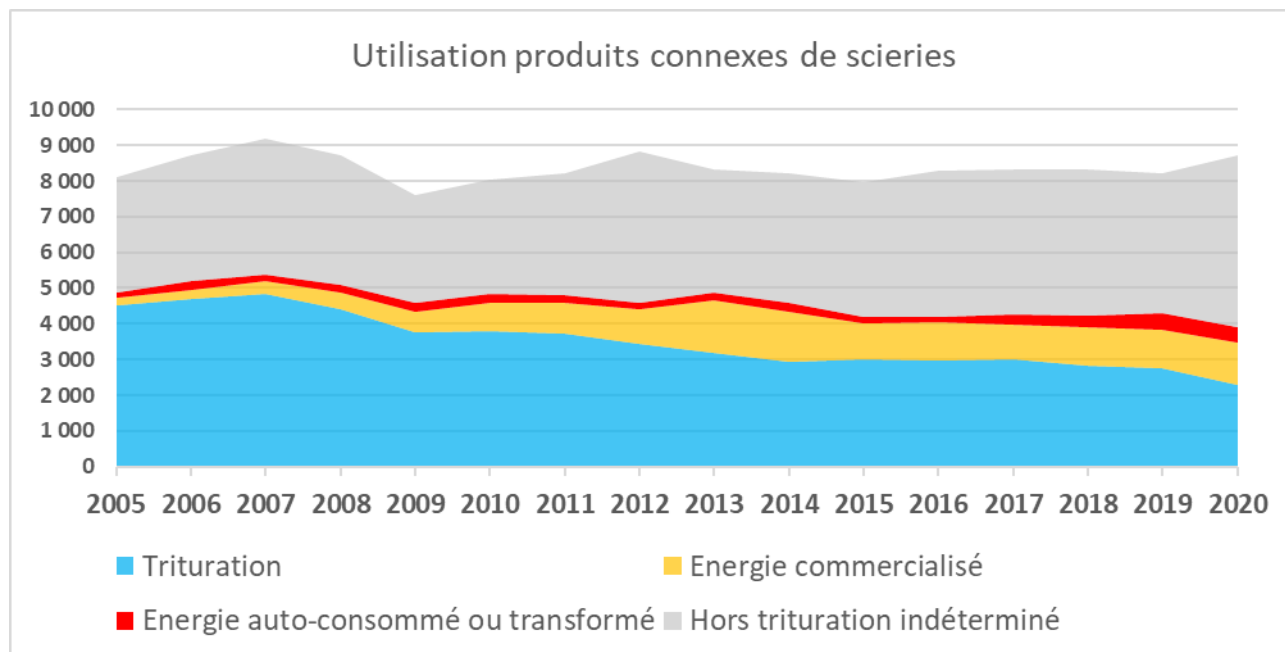
Les volumes directement prélevés en forêt pour la consommation des particuliers et non commercialisés ainsi que les volumes de bois recyclés destinés à une utilisation énergétique sont difficiles à estimer annuellement. Ils sont estimés respectivement à environ 18,2 Mm³ en 2020 (chiffre incluant le bois hors forêt comme les haies ou les bosquets).

La récolte commercialisée provenant de forêts est de 8,1 Mm³ en 2020. La production de plaquettes forestières (en quasi-totalité destinée aux chaufferies et centrales biomasse) bondit de 12 % par rapport à 2019 et atteint 3,03 Mm³ en 2020 (multiplication par près de 4 et demi depuis 2008).



Source : SSP 2021

Les produits connexes de scieries (sciures, plaquettes et écorces) « non destinés à la trituration » (donc essentiellement utilisés à des fins énergétiques) représentent 1,8 Mt en 2020. La part des connexes destinée à la trituration baisse fortement à 26% (34 % en 2019), compte tenu de l'arrêt des activités lié aux confinements.



Source : SSP 2021

La part non commercialisée des connexes destinée à l'énergie, se maintient à la hausse depuis quelques années. Cela correspond à l'utilisation des connexes par les scieries elles-mêmes pour la production de chaleur et/ou d'électricité. En outre, une partie des sciures est également utilisée pour la fabrication de produits agglomérés, comme les granulés et les briquettes.

En 2020, la production de granulés a représenté 1,7 million de tonnes (+ 6 %) et celle des briquettes est d'environ 60 000 tonnes. Les fabricants de granulés sont des scieurs, des indépendants ou des entreprises agricoles. Les utilisations chez le particulier (poêles ou chaudières) dominent largement le marché.

Commerce international

Depuis le début des années 2010, la France qui était globalement plutôt exportatrice de bois énergie voit sa part d'importation en constante augmentation mais la pandémie de covid marque un arrêt (- 10 % pour les rondins entre 2019 et 2020).

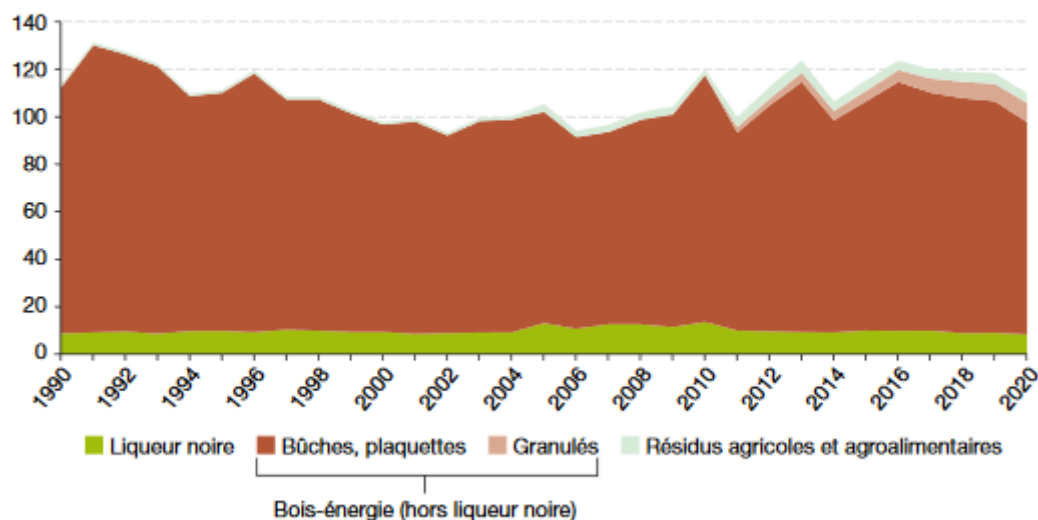
En 2020, le solde commercial pour le bois de feu s'établit à 2 M€, chiffre en forte baisse (- 56 %). En 2020, le solde commercial du bois énergie reculait de 6,3% (-124 m€) avec notamment une forte baisse des exportations (-20,3%) par rapport à 2019 tandis que les importations connaissent dans le même temps une légère baisse (-2,8%).

Production de chaleur et d'électricité à partir de bois

En France, la biomasse solide est majoritairement (92%) destinée à la production de chaleur. Il s'agit de l'énergie renouvelable la plus répandue en France dans le secteur résidentiel

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION PRIMAIRE À PARTIR DE BIOMASSE SOLIDE HORS DÉCHETS

En TWh

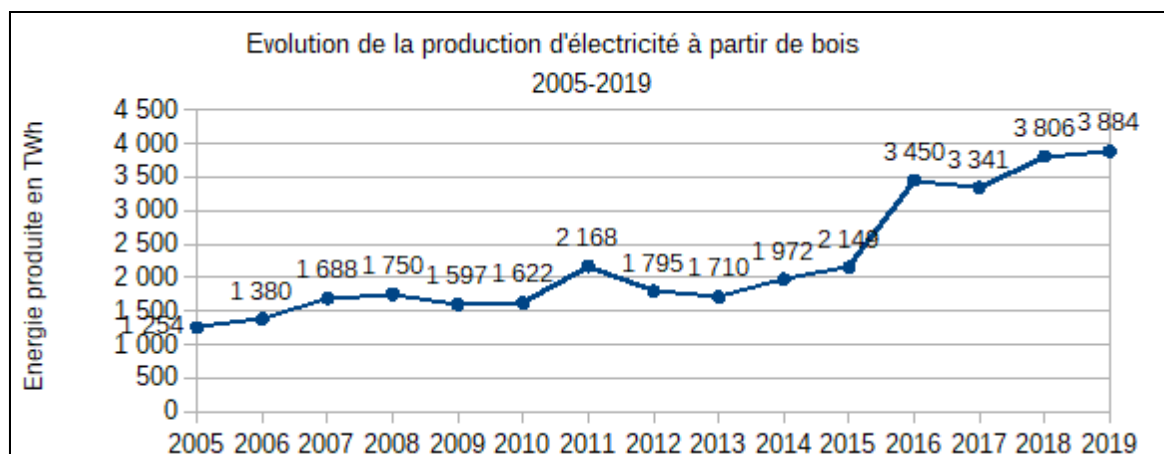


Sources : calculs SDES ; Propellet

En 2020, la production primaire de chaleur à partir de bois énergie est de 110 TWh, dont 90 TWh de bois sous forme de bûches ou plaquettes, 8 TWh de granulés, 8 TWh de liqueur noire et enfin 4 TWh de résidus agricoles et alimentaires. Le bois énergie représente 64 % de la consommation primaire d'énergie renouvelable.

La diminution de la production de biomasse résulte de moindres besoins de chauffage liés à des conditions climatiques et à la crise sanitaire, notamment de la part du secteur industriel.

Le bois a permis de produire, en 2019, 3 884 TWh d'énergie électrique, chiffre en hausse de + 2 % par rapport à 2018.



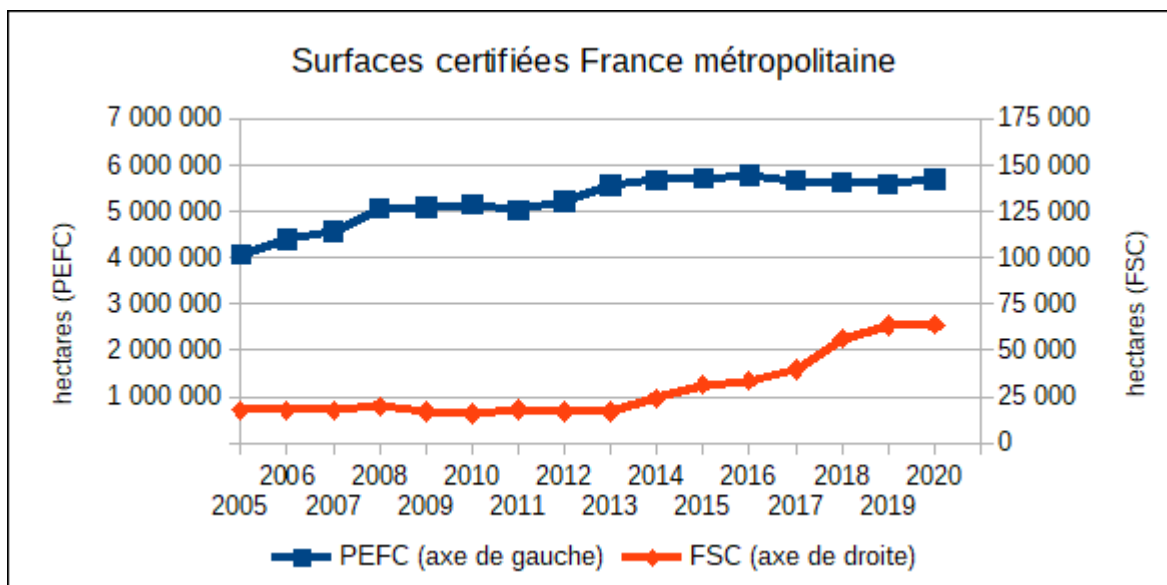
Source : Eur'Observer 2020. Le chiffre pour l'année 2019 est provisoire.

C. Produits forestiers certifiés

Deux acteurs coexistent en matière de certification des produits forestiers en France : PEFC France (Programme for the Endorsement of Forest Certification scheme) et FSC France Forest Stewardship Council).

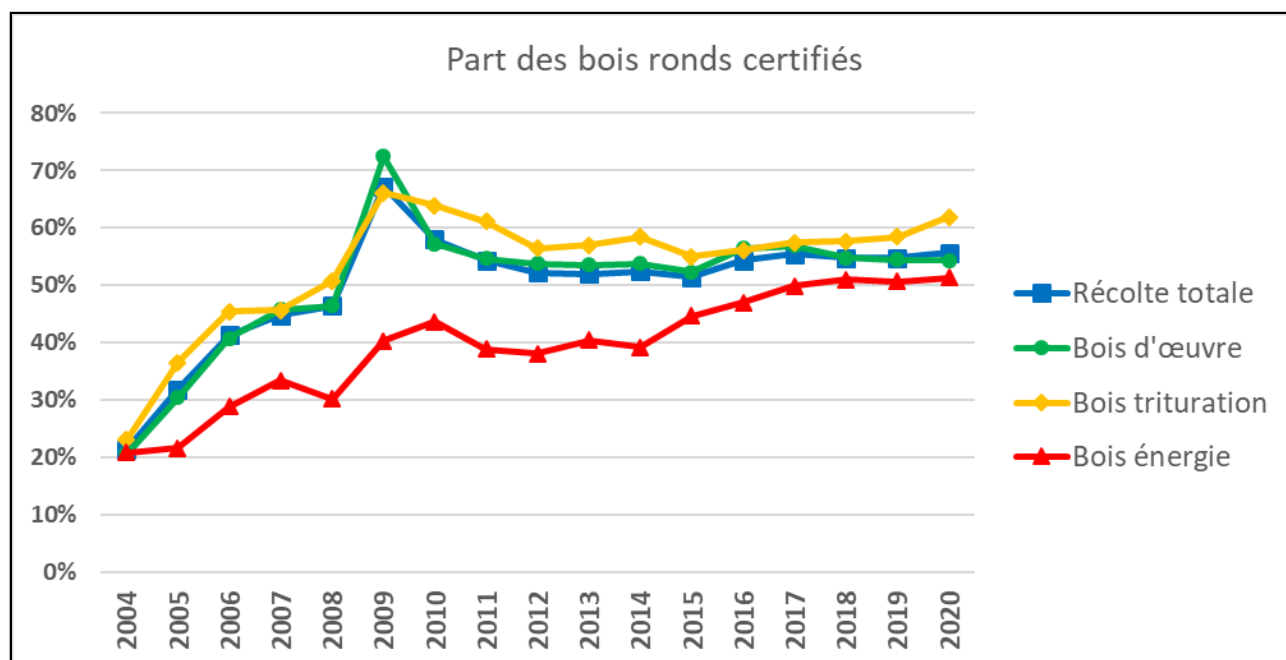
PEFC France est prédominant en France où il est implanté depuis 1999. En 2020, PEFC France certifie les forêts de plus de 73 747 propriétaires, ce qui représente 5,6 millions d'hectares (environ 35 %) de forêts en France métropolitaine. Après une dynamique de croissance entre 2005 et 2015 (passage de 4 millions hectares (Mha) à près de 6Mha), la certification PEFC marque le pas depuis quelques années.

De son côté, FSC certifie aux alentours de 73 098 ha de forêts en France en 2020. Bien que la progression soit très forte depuis 2013, les surfaces en jeu restent très en-dessous (d'un facteur cent) de PEFC.



Source : PEFC France 2021, FSC France 2021

La part de la récolte certifiée en France a fortement augmenté entre 2004 et 2009 (passant de 20 % à 60 %) puis a progressivement diminué, avec toutefois un rebond ces trois dernières années (56 % en 2020). Le bois de trituration présente le plus fort taux de certification (63 % en 2020), porté par une forte demande dans le secteur du papier. La part de la certification dans le bois énergie commercialisé stagne (51 % en 2020), tandis que celle des grumes destinées aux sciages stagne (54 % en 2020).



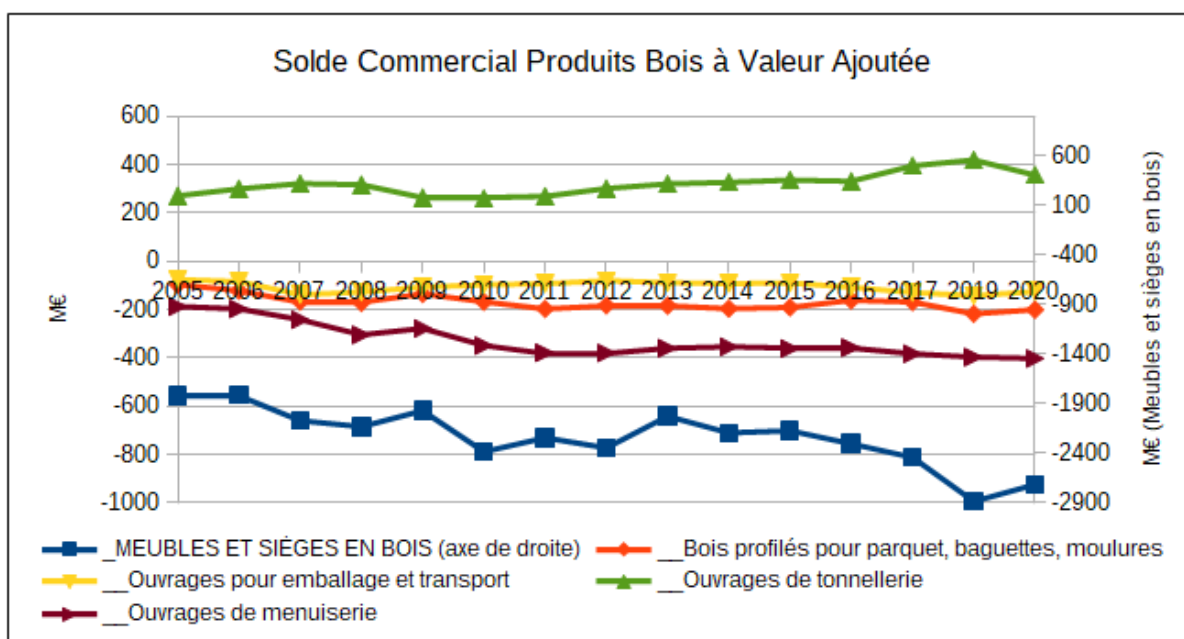
Source : SSP 2021

La croissance de la certification pourrait aussi trouver une nouvelle dynamique via l'application du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), ainsi que par les critères de durabilité de la biomasse solide imposés par la directive européenne RED 2 sur les énergies renouvelables du 11 décembre 2018.

D. Produits à valeur ajoutée dérivés du bois

Pour la première fois depuis six ans, le déficit commercial des produits des industries du bois s'améliore en 2020 de 4 % entre 2019 et 2020 grâce au recul des importations. L'impact de la crise est plus fort pour les exportations (- 10 %) que pour les importations (- 7 %). Les importations de palettes augmentent pour l'Italie (+ 12 %), la Pologne (+ 15 %) et les Pays-Bas (+ 11 %).

Le secteur de la tonnellerie a produit environ 60 000 fûts en 2020, en baisse de 12 %. Un tiers alimente le marché français (Bordeaux, Bourgogne et Cognac en majorité) et les deux tiers sont exportés pour un chiffre d'affaires de 388 millions d'euros (+ 15 %). La crise Covid, la fermeture des restaurants et la suppression des rassemblements, ainsi que certains incendies (Californie, Australie) ont fortement impacté la demande.



Source : SSP, Douanes 2021

Le secteur des meubles et sièges en bois est un fort contributeur du déficit de la filière forêt bois avec un solde de - 2,7 Mds € en 2020 qui s'atténue (+ 6 %) par rapport à 2019. Cette réduction du déficit (- 169 M€) est due à la baisse des importations, en lien avec la fermeture des établissements spécialisés de vente de meubles durant les phases de confinement.

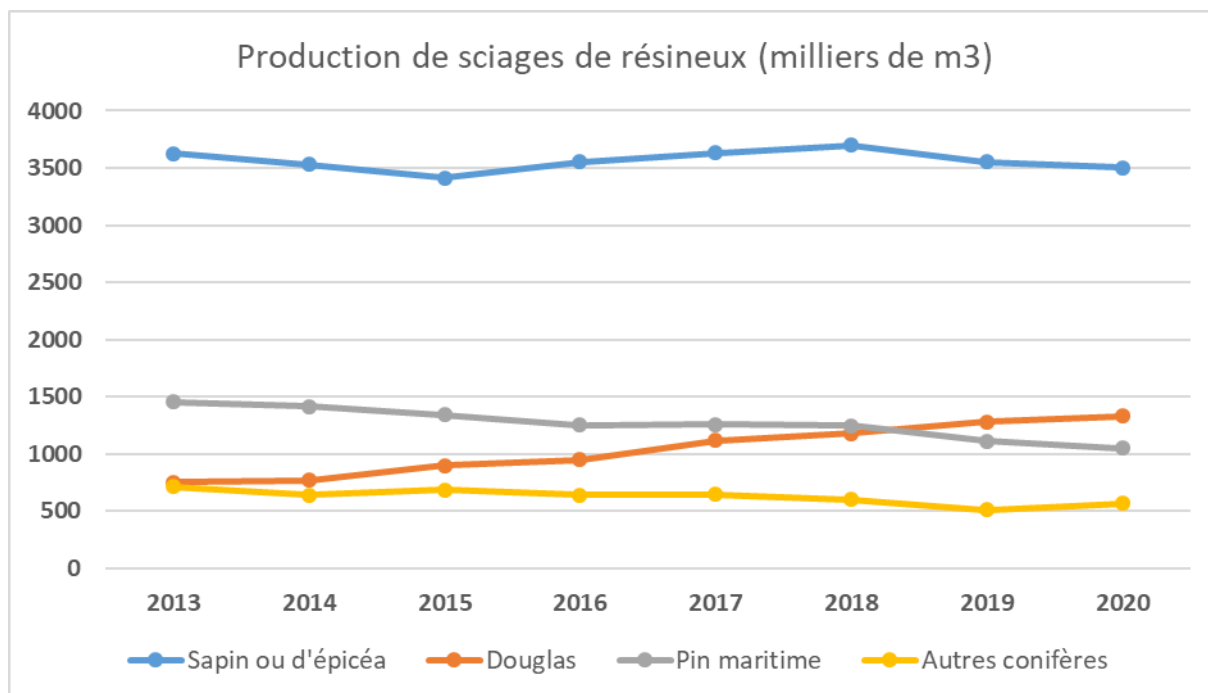
Les volumes importés proviennent principalement d'Italie, de Chine, et d'Allemagne. Les exportations sont principalement dirigées vers l'Allemagne, la Suisse et l'Espagne.

E. Sciages résineux

Malgré la crise de la Covid, les sciages résineux stagnent en 2020 avec 6,45 Mm³.

L'essence la plus sciée - et de loin - reste le sapin-épicéa, avec une production de 3,5 Mm³ en 2020 (- 1 %). Vient ensuite le pin maritime, en baisse de production depuis 2011, qui décroît à 1 Mm³ en 2020 (- 6 %). Pour la deuxième année consécutive, le douglas est en 2^e place avec 1,33 Mm³ (+ 4 %). Il poursuit ainsi sa montée en puissance sous le double effet de la bonne conjoncture sur le marché de la construction et l'arrivée à maturité des plantations d'après-guerre du Fonds Forestier National.

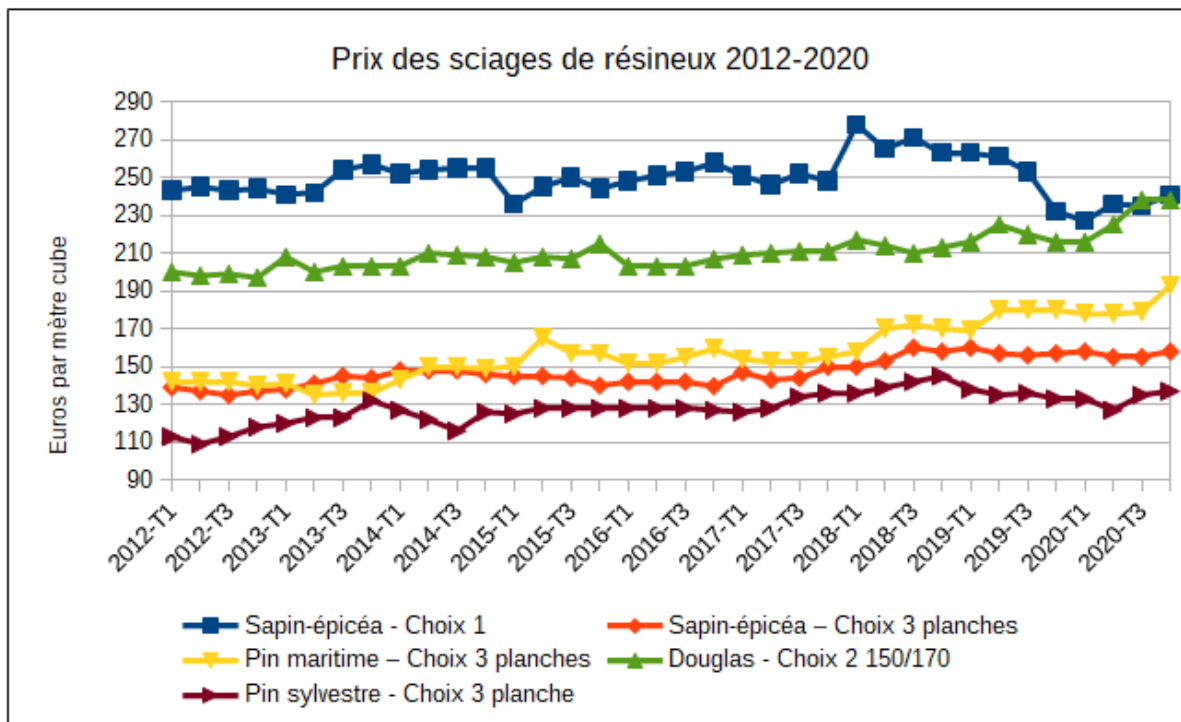
La consommation apparente de sciages résineux est en hausse continue depuis 2015.



Source : SSP 2021

Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de différents produits de sciages de résineux représentatifs de la filière : le sapin-épicéa de haute (choix 1) et moyenne (choix 3) qualité, le pin maritime de choix 3, le douglas de choix 2 et le pin sylvestre de choix 3. Globalement, l'ensemble des prix des sciages résineux augmente en 2020, sauf pour le sapin-épicéa.

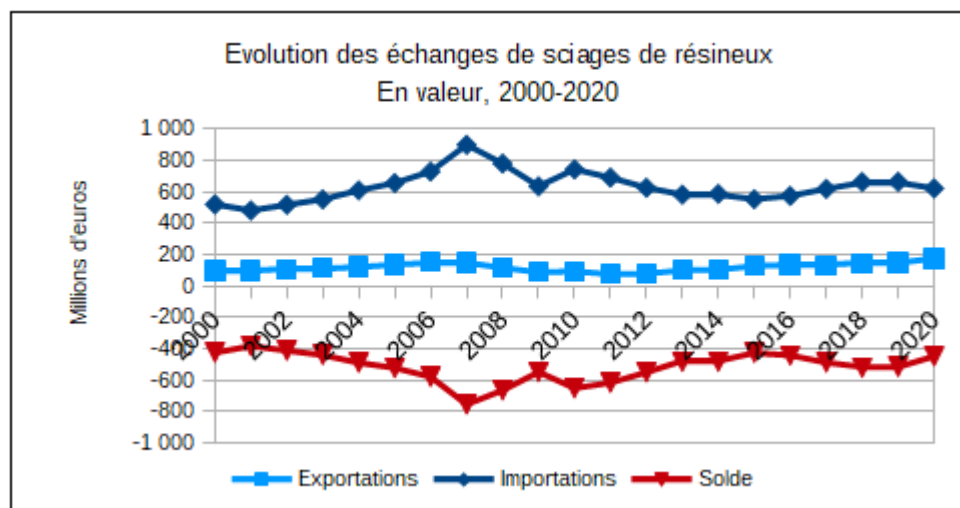
Pour le douglas et le pin maritime les prix augmentent fortement, respectivement de 10 % et 7 % entre le T4 2020 et le T4 2019.



Source : CEEB 2021

Les importations de sciages de conifères diminuent de 6 % à 623 M€. En termes de volume, l'import de sciage de résineux reste stable. En 2020, les déficits les plus importants se réalisent avec l'Allemagne (- 146 M€), la Finlande (- 93 M€), la Belgique (- 73 M€), la Suède (- 71 M€) et la Russie (- 61 M€).

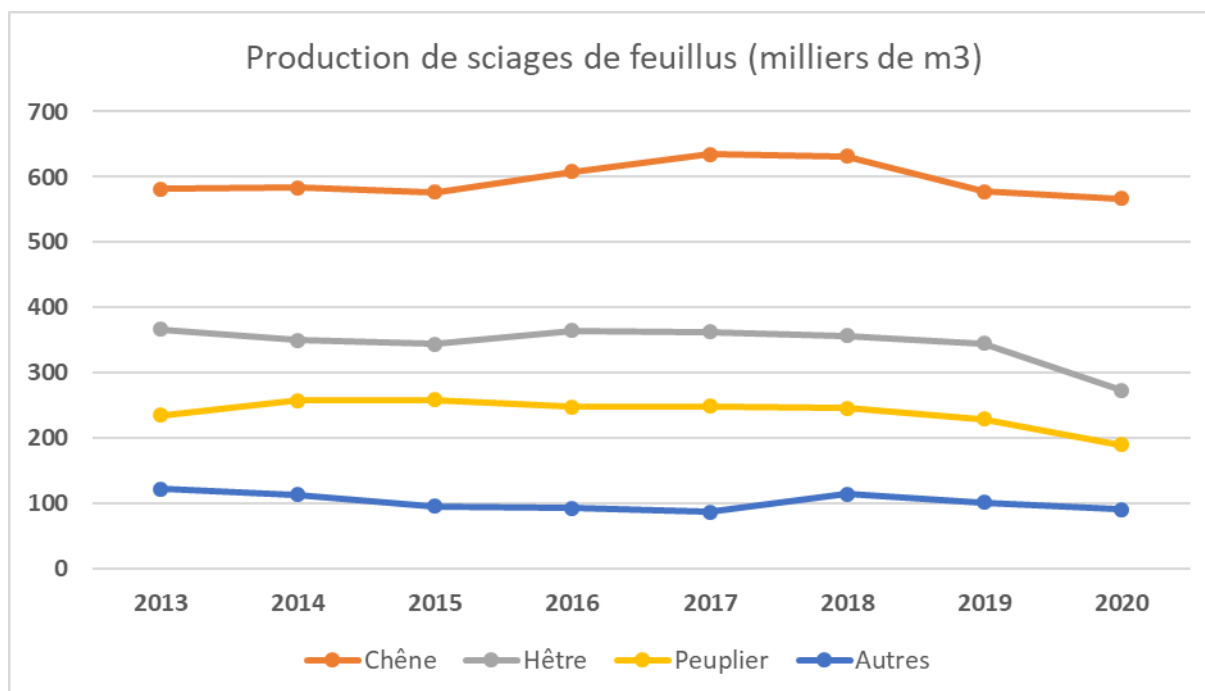
Les exportations, sont également en hausse de 18,3 % à 176 M€. La conséquence de ces tendances est une amélioration de la balance commerciale en valeur autour de - 447 M€ (+ 13,3 % entre 2019 et 2020).



Source : Douanes françaises, 2021

F. Sciages feuillus

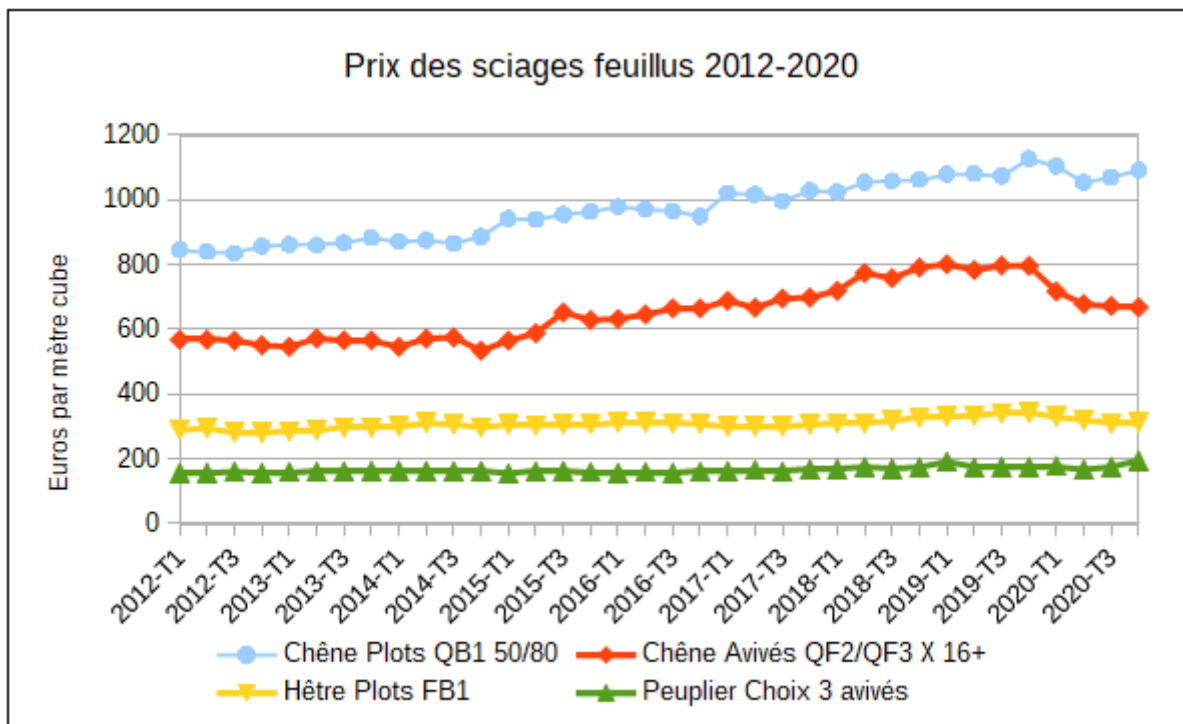
La production totale de sciages feuillus s'établit en 2020 à 1,12 millions de mètres cubes, chiffre en baisse par rapport à 2019 (- 10 %). Cette production est couverte à 51 % par les sciages de chêne, à 24 % par ceux de hêtre et à 17 % par les sciages de peuplier. Les sciages de châtaignier et de chêne diminuent (respectivement - 2 % et - 3 %), les sciages de hêtre, de peuplier et de feuillus précieux baissent fortement respectivement de - 21 %, - 17 % et - 32 % tandis que les sciages d'autres feuillus progressent de 10 %.



Source : SSP 2021

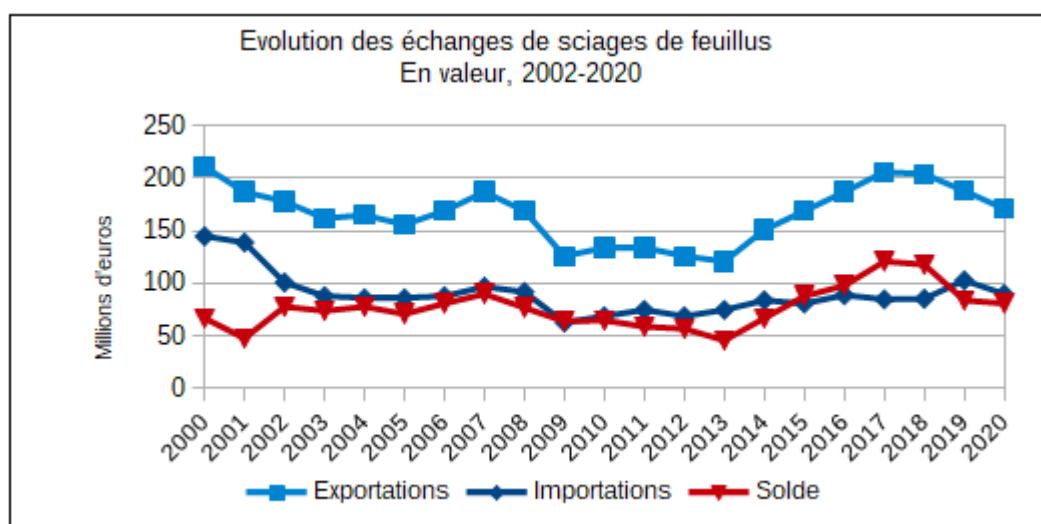
Le graphique ci-dessous représente l'évolution du prix de quatre produits représentatifs de la production française de sciages de feuillus : pour le chêne, les plots boules de choix QB1 de diamètre 50 à 80 cm (destinés à la tonnellerie et à la belle menuiserie), les avivés de choix QF2/QF3 (destinés à des usages moins haut de gamme, comme la parqueterie) ; pour le hêtre, les plots de qualité FB1, et pour le peuplier les avivés de choix 3 (destinés à l'emballage et à la palette).

Le prix des sciages de chêne termine en 2020 sa tendance haussière constatée depuis fin 2014. On observe une forte baisse au cours du 1^{er} trimestre 2020 suivie d'une légère reprise non compensatrice. Le prix des sciages de hêtre et de peuplier reste stable sur 2020.



Source : CEEB 2021

L'excédent commercial des sciages de feuillus tempérés se dégrade (- 3,5 %). Les exportations totales baissent de 8,7 % pour atteindre 171 M€ et celles du chêne de 9 %. Les importations baissent et s'établissent à 90 M€. En 2020, les exportations les plus importantes se réalisent avec le Royaume-Uni (29 M€), la Belgique (25 M€), l'Allemagne (17 M€) et l'Espagne (13 M€).



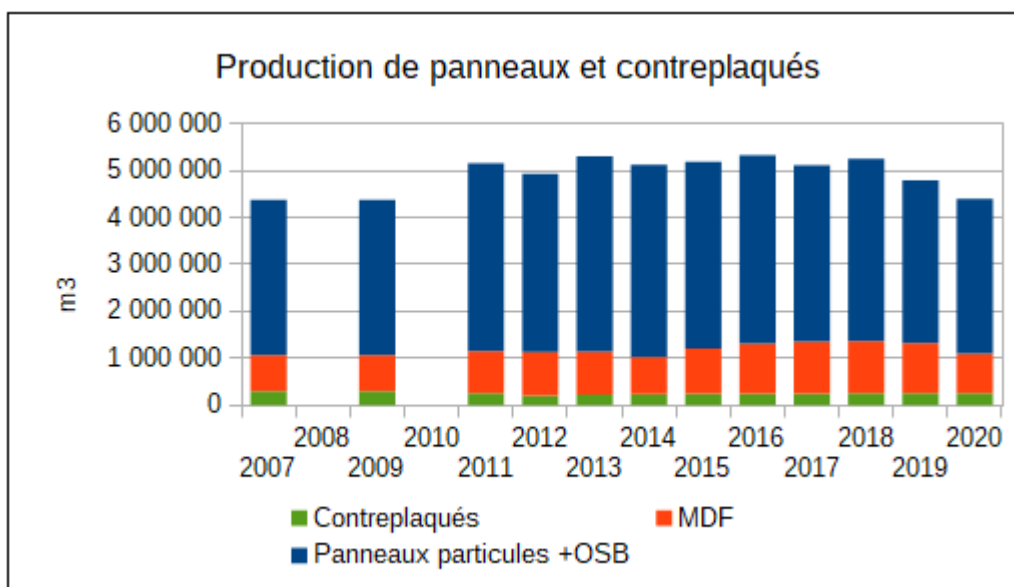
Source : Douanes françaises, 2020 (les chiffres 2019 sont provisoires)

Le solde commercial des sciages de conifères s'améliore de 13,3 %, notamment grâce à la baisse des importations de sciages bruts de sapin-épicéa (- 11,3 M€) et l'augmentation des exportations (+ 20,2 M€).

Les importations françaises de sciages bruts tropicaux baissent de 7M€ en 2020.

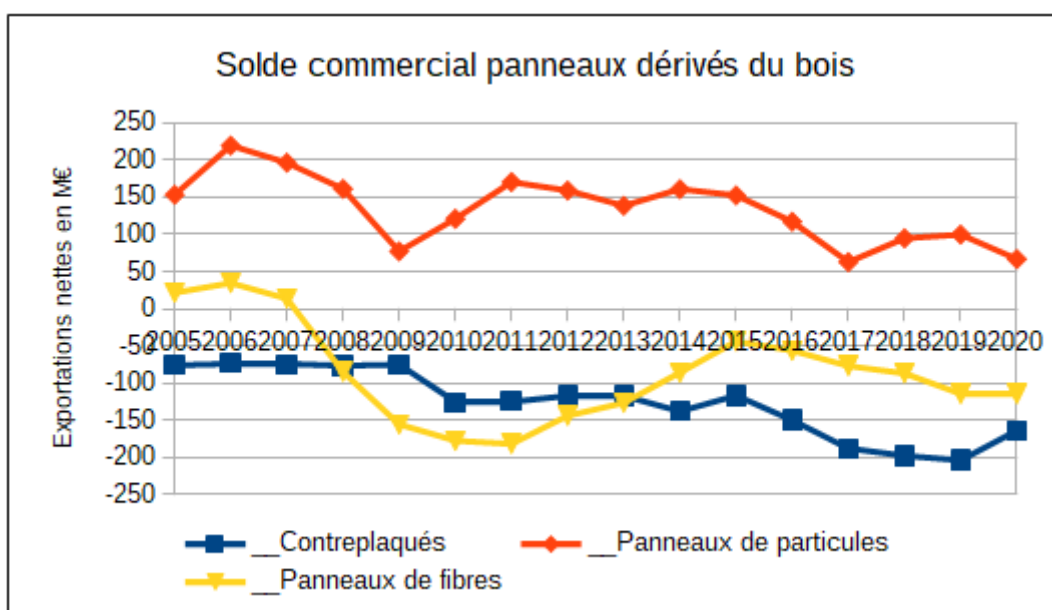
G. Panneaux dérivés du bois

En 2020, l'activité de fabrication de panneaux de particules et OSB enregistre une diminution de 4,9 %. Elle revient à un niveau légèrement équivalent à celle de 2009 avec 3,3 Mm³. La production de MDF baisse de 20,9 % et celle de contreplaqués reste assez stable.



Source : UIPP, UIPC 2020 provisionnel

Dans le secteur des placages, panneaux de fibres, panneaux de particules et contreplaqués, la baisse des exportations (- 10,8 %) et la baisse des importations (-8,5 %) entraînent une légère augmentation de 0,8 %. Le solde commercial (exportation – importation) des panneaux de particules diminue de 32,9 % (à 67 M€). L'exportation des panneaux de particules se fait vers l'Espagne (71 M€) et l'Allemagne (60 M€).



Source : Douanes françaises, 2021

L'excédent commercial des panneaux de particules baisse fortement en 2020 (- 32,9 %, à 67 M€),

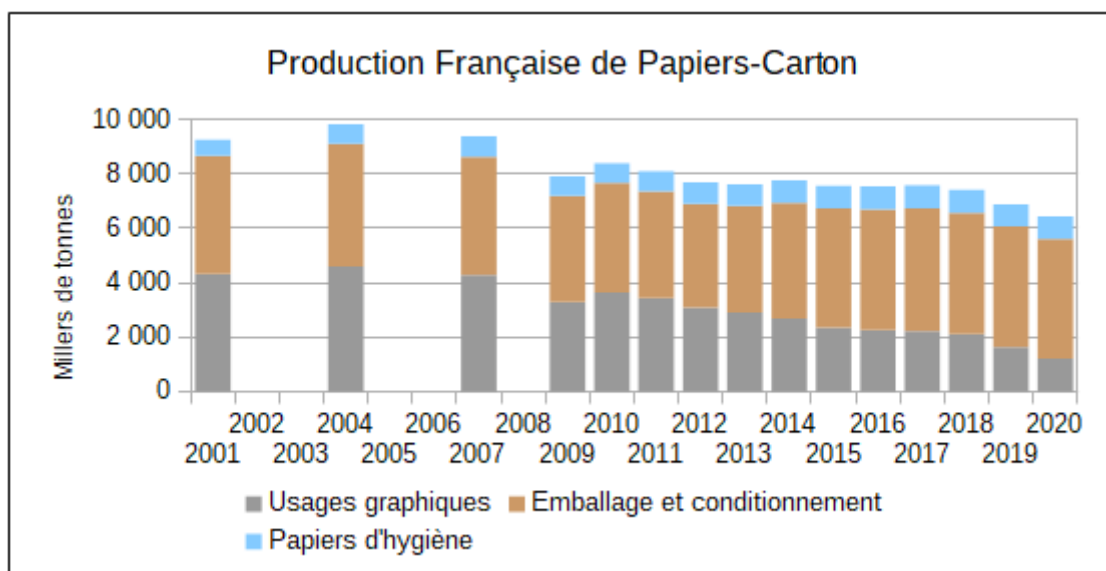
notamment en raison d'une baisse des exportations (-15,4 %) et des importations (- 8,4 %), le commercial des panneaux de fibre reste stable et le résultat commercial des contreplaqués s'améliore de 19,5 % à - 164 M€, principalement à cause d'une baisse des importations.

H. Pâte à papier et papiers cartons

- Un recul de la consommation apparente et de la production de papiers et cartons

En 2020, la consommation apparente (production + importations – exportations) en France de papiers et cartons a chuté pour atteindre 8,0 millions de tonnes (soit 5,8 % de moins qu'en 2019). Avec 6,9 Mt, le volume des papiers et cartons produit en 2020 est sensiblement inférieur à 2019 (- 6,1 %), suite aux effets conjugués de l'épidémie et suite à une importante réduction des capacités de production.

Sur le marché de la pâte, le volume produit en 2020 est peu supérieur à celui de 2019 (+ 0,4 % soit 1,62 Mt).



Source : Copacel 2021

Au-delà de ce constat général, des situations contrastées peuvent être notées selon la nature des produits en papier et carton. **La production des papiers à usages graphiques enregistre une baisse importante pour la sixième année consécutives en 2020**, avec un rythme de recul important (- 26,7 %, par rapport à 2019). Cette diminution, circonstancielle du recul de la consommation, notamment pour les papiers de presse, traduit la poursuite d'un mouvement de réduction des capacités qui s'observe à l'échelle européenne depuis le milieu des années 2000.

La production des papiers et cartons d'emballage reste quasiment stable. Les papiers d'hygiène et les papiers industriels et spéciaux marquent une légère hausse (1,8 % et 2,8 %).

L'évolution de la production française de papiers et cartons se situe en dessous de la moyenne européenne (- 5 % en 2020 par rapport à 2019). Cette moindre décreue au niveau européen est le résultat d'une production soutenue dans le secteur de l'emballage, amplifiée, dans certains pays, par l'installation de nouvelles capacités de production.

Une comparaison intra-communautaire met en évidence que la France se positionne en 2020,

pour ce qui est de sa production de papiers et cartons, au 5ème rang derrière l'Allemagne, la Suède, l'Italie et la Finlande.

- Un déficit commercial se rétablit

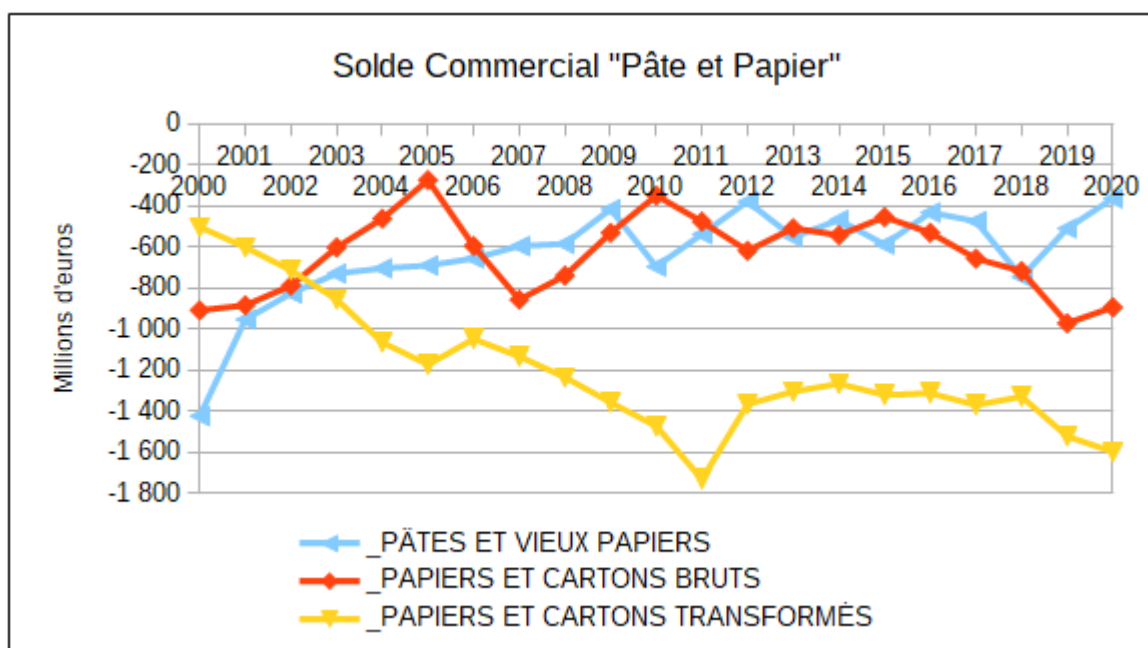
En 2020, le déficit du solde commercial des pâtes, papiers et cartons est de 2,7 milliards € (+ 5,2 %), car les exportations (-11 %) reculent plus que les importations (- 9 %).

Pour la deuxième année consécutive, le solde commercial des pâtes et produits à recycler s'améliore fortement (+ 29 %), profitant d'une baisse des importations de pâtes chimiques.

Le déficit commercial des papiers et des cartons bruts est stable à 2,3 milliards €.

Les exportations des pâtes à papier varient fortement selon les pays. Elles augmentent vers l'Indonésie (+14 %) et la Chine (+12 %) mais baissent vers l'Espagne (-33 %) et l'Italie (-28 %). Les importations déclinent fortement vers la Finlande (-27 %) et le Brésil (-20 %).

Pour les papiers et cartons à recycler, les exportations françaises diminuent fortement (-18 %). Le solde commercial diminue pour les papiers et cartons prêts à l'emploi (-5 %) et augmente pour les papiers et cartons bruts (+ 8 %).



Source : agreste, douanes françaises 2021

I. Produits innovants à base de bois

Les produits innovants fabriqués à partir de bois constituent une part importante des potentialités de création de valeur et d'emplois de la filière bois et devraient être de nature à favoriser une dynamique de croissance, en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiés et à l'émergence de nouveaux usages.

L'appareil industriel français reste peu développé sur ces produits innovants, qu'il s'agisse de produits à partir de bois massif, de bois fibre, de la chimie du bois, ou du bois énergie.

Néanmoins, des pôles de compétitivité, regroupant industries du bois, organismes de recherche et de formation et environnement institutionnel, se mobilisent sur des projets de recherche destinés à être amplifiés de manière industrielle.

Par ailleurs l'Institut technologique FCBA développe son activité « fibres et chimie du végétal », visant à contribuer à l'émergence de nouveaux marchés pour le bois et la chimie verte, en améliorant la connaissance des propriétés des constituants du bois et en identifiant des nouveaux débouchés potentiels, au sein de la filière et dans d'autres secteurs (automobile, aéronautique...).

Le produit innovant en forte expansion dans le secteur de la construction est le CLT (Cross Laminated Timber). La consommation en France est en croissance rapide (mais inférieure à 100 000m³ en 2019), avec une part d'import qui diminue chaque année, car plusieurs entreprises françaises ont fait des investissements pour installer des capacités de production. La part de produits français devrait donc croître dans les années à venir pour couvrir une large part des besoins, les installations actuelles n'étant pas à leur plein régime de production, et d'autres projets industriels étant par ailleurs émergents.

Certaines start-ups émergent également comme Woodoo, qui vise à produire du bois translucide où la lignine est remplacée par un polymère biosourcé, renforçant ainsi la résistance mécanique et thermique, mais aussi la tenue au feu. Le matériau devient par ailleurs imputrescible et translucide. Après plusieurs prix d'innovation, des applications sont en préparation pour les projets de construction grande hauteur, mais aussi dans l'équipement automobile.

J. Construction et habitat

La sixième enquête de l'Observatoire National de la Construction Bois, réalisée sur l'activité 2020, révèle un impact majeur de la pandémie sur l'ensemble du secteur de la construction, et le bois suit la même tendance, après avoir subi la crise du secteur du bâtiment entre 2014 et 2016.

Cette enquête nationale de la construction bois - activité 2020 - met en avant une stabilisation de la reprise qui s'est opérée entre 2016 et 2018 (+13% d'augmentation du chiffre d'affaire dans l'ensemble des secteurs) avec une légère hausse **de 2 % du chiffre d'affaire par rapport à 2018, démontrant une certaine résilience de la filière malgré la crise sanitaire et des parts de marché en nette hausse.**

En construction de maison individuelle, après une baisse de parts de marché (10,6 % en 2014 puis 8,7 % en 2016), la situation se redresse avec 9,4 % de part de marché en 2018 et 9,7% de part de marché en 2018.

En construction de logement collectif, l'évolution favorable (2,6 % de parts de marché en 2014 puis 4 % en 2016 et 4,3 % en 2018) se confirme avec 4,6 % de parts de marché en 2020. Ainsi, le nombre de logements collectifs construits en bois a augmenté de + 19 % entre 2016 et 2018 et a baissé de 11 % entre 2019 et 2020, pour atteindre le chiffre de 9570 logements en 2020.

En construction de bâtiments non résidentiels (tertiaire, agricole, industriel et artisanal) les parts de marché restent stables un peu au-delà de 16 %.

En rénovation, dans le domaine de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), une hausse du chiffre d'affaires de +12 % est enregistrée. Cette activité qualifiée de complémentaire en 2016 est en passe de devenir une spécialisation pour les entreprises, face à un marché de plus en plus complexe. Près de la moitié des entreprises présentes sur le marché de la construction bois

déclarent avoir réalisé ce type de travaux en 2020.

En extension-surélévation, les parts de marché conséquentes s'élèvent à 30,5 % en 2020 (27,8 % en 2016 et 27,5 % en 2018).

Au niveau des systèmes constructifs, l'ossature bois reste la technique la plus utilisée, quel que soit le marché. En maison individuelle, le poteau-poutre (avec une certaine mixité de système ossature bois) est utilisé à 10 % (8 % en 2018). Les panneaux massifs contrecollés ou contrecloués (dont CLT) sont très importants pour la construction de logements collectifs où ils atteignent une augmentation de 15 % par rapport à 2018 (10 % en 2018).

Le bois français connaît des opportunités de développement : 41 % des entreprises indiquent cette demande de leur client, contre 39 % en 2018.

Les prévisions d'activité des entreprises sur 2021 sont positives sur tous les marchés, de façon plus marquée en logement collectif et en extension-surélévation.

Le prochain rapport de l'Observatoire nationale de la construction bois sera publié en 2023 sur les données de l'activité 2022.

5. Tableaux

Product Code		Product	Unit	Historical data		Revised	Estimate	Forecast
				2019	2020	2020	2021	2022
1.2.1.C		SAWLOGS AND VENEER LOGS, CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	12 097 N	11 888 N	11 669	13 000	12 000
		Imports	1000 m ³ ub	314 #	251 #	184	232	300
		Exports	1000 m ³ ub	892 #	803 #	834	862	900
		Apparent consumption	1000 m ³ ub	11 519	11 336	11 019	12 370	11 400
1.2.1.NC		SAWLOGS AND VENEER LOGS, NON-CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	4 710 N	4 446 N	4 296	4 400	4 700
		Imports	1000 m ³ ub	124 #	124 #	110	119	130
		Exports	1000 m ³ ub	960 #	864 #	1 022	1 020	1 000
		Apparent consumption	1000 m ³ ub	3 874	3 706	3 384	3 499	3 830
1.2.1.NC.T		of which, tropical logs						
		Imports	1000 m ³ ub	49 E#	50 #	36	42	40
		Exports	1000 m ³ ub	4 E#	5 #	3	3	3
		Net Trade	1000 m ³ ub	45	45	33	38	37
1.2.2.C		PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	4 573 N	4 390 N	4 479	4 600	4 600
		Imports	1000 m ³ ub	678 #	610 #	506	561	600
		Exports	1000 m ³ ub	550 #	440 #	363	438	500
		Apparent consumption	1000 m ³ ub	4 701	4 560	4 622	4 724	4 700
1.2.2.NC		PULPWOOD (ROUND AND SPLIT), NON-CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	3 482 N	3 482 N	3 314	3 300	3 200
		Imports	1000 m ³ ub	123 #	111 #	67	66	80
		Exports	1000 m ³ ub	1 256 #	1 130 #	872	820	800
		Apparent consumption	1000 m ³ ub	2 349	2 462	2 509	2 546	2 480
3		WOOD CHIPS, PARTICLES AND RESIDUES						
		Domestic supply	1000 m ³	13 508 C	9 413 C	14 402	15 000	15 500
		Imports	1000 m ³	2 406 C	2 265 C	2 510	2 465	2 600
		Exports	1000 m ³	848 C	487 C	701	776	700
		Apparent consumption	1000 m ³	15 067	11 192	16 211	16 690	17 400
1.2.3.C		OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	264 N	232 N	213	240	260
1.2.3.NC		OTHER INDUSTRIAL ROUNDWOOD, NON-CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	319 N	335 N	288	300	320
1.1.C		WOOD FUEL, CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	2 419 N	2 477 N	2 344	2 500	2 700
1.1.NC		WOOD FUEL, NON-CONIFEROUS						
		Removals	1000 m ³ ub	21 767 N	22 293 N	21 100	22 000	23 000

Please return (preferably by e-mail) to Timber Section no later than 15 October 2021.

By e-mail to stats.timber@un.org.

Questions? Please contact Alex McCusker at the above address or telephone +41 22 917 2880.

The historical data are from the most recent Joint Forest Sector Questionnaire (blank) or the Timber Forecast Questionnaire (#). For explanations please see cover letter.

These data are flagged with E, R, N or C for secretariat estimate, repeat, national estimate or calculated totals (from subitems). If there is no flag, this indicates officially supplied data.

**UNECE****TF2****TIMBER FORECAST QUESTIONNAIRE**
Forest products

Country: France Date:

Name of Official responsible for reply:

Official Address (in full):

Telephone:

E-mail:

Note:
Complete only if data
for 2020 have been
revised.

Product Code	Product	Unit	Historical data		Revised 2020	Estimate 2021	Forecast 2022
			2019	2020			
6.C	SAWNWOOD, CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	6 559 N	6 260 E	6 798	7 000	7 000
	Imports	1000 m ³	2 478	2 686 E	2 437	2 484	2 400
	Exports	1000 m ³	941	1 060	1 048	992	1 000
	Apparent consumption	1000 m ³	8 097	7 886	8 187	8 492	8 400
6.NC	SAWNWOOD, NON-CONIFEROUS						
	Production	1000 m ³	1 254 N	1 240 E	1 336	1 400	1 450
	Imports	1000 m ³	287	302 E	276	281	290
	Exports	1000 m ³	532	516 E	469	499	500
	Apparent consumption	1000 m ³	1 009	1 026	1 143	1 183	1 240
6.NC.T	of which, tropical sawnwood						
	Production	1000 m ³	16 N	12 N	11	13	13
	Imports	1000 m ³	135	135 R	128	131	130
	Exports	1000 m ³	5	5 R	3	4	4
	Apparent consumption	1000 m ³	146	142	136	141	139
7	VENEER SHEETS						
	Production	1000 m ³	157 C	157 C		160	160
	Imports	1000 m ³	107 C	134 C		140	140
	Exports	1000 m ³	98 C	106 C		100	100
	Apparent consumption	1000 m ³	167	185		200	200
7.NC.T	of which, tropical veneer sheets						
	Production	1000 m ³	0 R	0 R	0	0	0
	Imports	1000 m ³	72	72 R	79	87	80
	Exports	1000 m ³	0	0 R		0	0
	Apparent consumption	1000 m ³	72	72		87	80
8.1	PLYWOOD						
	Production	1000 m ³	258 C	258 C	234	240	250
	Imports	1000 m ³	533 C	468 C	477	501	530
	Exports	1000 m ³	160 C	150 C	161	160	160
	Apparent consumption	1000 m ³	632	577	550	581	620
8.1.NC.T	of which, tropical plywood						
	Production	1000 m ³	116 N	116 N	105	100	100
	Imports	1000 m ³	126	126 R	96	106	100
	Exports	1000 m ³	64	64 R	62	62	60
	Apparent consumption	1000 m ³	178	178	139	144	140
8.2	PARTICLE BOARD (including OSB)						
	Production	1000 m ³	3 730 E	3 110 E	2 600	3 000	3 400
	Imports	1000 m ³	756	697		700	750
	Exports	1000 m ³	1 503	1 254		1 100	1 200
	Apparent consumption	1000 m ³	2 983	2 552		2 600	2 950
8.2.1	of which, OSB						
	Production	1000 m ³	390 R	367 E	367	367	367
	Imports	1000 m ³	101	165 E	118	109	110
	Exports	1000 m ³	36	49 E	35	35	35
	Apparent consumption	1000 m ³	455	483	450	440	442
8.3	FIBREBOARD						
	Production	1000 m ³	1 266 C	1 111 C	900	1 000	1 100
	Imports	1000 m ³	1 168 C	941 C	788	830	850
	Exports	1000 m ³	1 155 C	1 102 C	854	880	900
	Apparent consumption	1000 m ³	1 280	950	834	950	1 050
8.3.1	Hardboard						
	Production	1000 m ³					
	Imports	1000 m ³					
	Exports	1000 m ³					
	Apparent consumption	1000 m ³					
8.3.2	MDF/HDF (Medium density/high density)						
	Production	1000 m ³	1 078	950 E	751	900	1 000
	Imports	1000 m ³	709	558	716	757	760
	Exports	1000 m ³	512	413 E	761	798	700
	Apparent consumption	1000 m ³	1 275	1 095	706	859	1 060
8.3.3	Other fibreboard						
	Production	1000 m ³	79 E	74 E	74	74	74
	Imports	1000 m ³	193	159	72	73	73
	Exports	1000 m ³	180	242 E	93	77	77
	Apparent consumption	1000 m ³	93	-10	53	70	70

9	WOOD PULP						
	Production	1000 m.t.	1 626 C	1 620 C		1 650	1 600
	Imports	1000 m.t.	1 708 C	1 750 C	1 745	1 726	1 700
	Exports	1000 m.t.	566 C	551 C	447	449	500
	Apparent consumption	1000 m.t.	2 768	2 820		2 927	2 800
12	PAPER & PAPERBOARD						
	Production	1000 m.t.	7 325 C	6 873 C		7 000	7 300
	Imports	1000 m.t.	4 849 C	4 162 C	4 487	4 661	4 500
	Exports	1000 m.t.	3 724 C	3 366 C	3 456	3 592	3 500
	Apparent consumption	1000 m.t.	8 451	7 670		8 069	8 300
5.1	WOOD PELLETS						
	Production	1000 m.t.	1 600 N	1 700 N	1 760	1 800	1 850
	Imports	1000 m.t.	408	411 E	412	410	450
	Exports	1000 m.t.	124	97		109	100
	Apparent consumption	1000 m.t.	1 884	2 014		2 101	2 200

Please return (preferably by e-mail) to Timber Section no later than 15 October 2021.

By e-mail to stats.timber@un.org.

Questions? Please contact Alex McCusker at the above address or telephone +41 22 917 2880.

153,8146965

The historical data are from the most recent Joint Forest Sector Questionnaire (blank) or the Timber Forecast Questionnaire (#). For explanations 210,2957746

These data are flagged with E, R, N or C for secretariat estimate, repeat, national estimate or calculated totals (from subitems). If there is no flag, this indicates officially supplied data.

Ce rapport intègre des données fournies par :

- le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ;
- la Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses (COPACEL) ;
- la Fédération nationale du bois (FNB) ;
- le Syndicat National des Producteurs de Granulés (SNPGB) ;
- France Bois Forêt (FBF) ;
- Le Commerce du bois (LCB) ;
- l'Office national des forêts (ONF) ;
- PEFC France ;
- FSC France ;
- l'Union de la coopération forestière française (UCFF) ;
- l'Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC) ;
- l'Union des industries des panneaux de process (UIPP) ;
- la Fédération des tonneliers de France ;
- le Comité de Développement Economique (Codifab) ;
- l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Contact :

Margarita Todorova (margarita.todorova@agriculture.gouv.fr)

Adam Brassart (adam.brassart@agriculture.gouv.fr)

Julien Mirailles (julien.mirailles@agriculture.gouv.fr)